



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2018

OBJET ET COMPETENCES DE LA REGIE

7

PRESENTATION DU FONCTIONNEMENT DE LA REGIE

11

- 1. UNE GOUVERNANCE ADAPTEE
- 2. UN CONTRAT D'OBJECTIFS POUR UNE GESTION AMBITIEUSE
- 3. NOUVEAUX REGLEMENTS DE SERVICE
- 4. OPERATEUR PUBLIC ET COOPERATION
- 5. OPERATIONS DE COOPERATION DECENTRALISEE

13
13
14
14
15

ORGANISATION

19

- 1. ACCUEIL DE PROXIMITE POUR LES USAGERS
- 2. UN UNIQUE SITE POUR LES SERVICES TECHNIQUES
- 3. DES COLLABORATEURS QUI FONT LA FORCE ET LA QUALITE DE LA REGIE

21
21
22

CLIENTÈLE

25

- 1. ACCEUIL CLIENTELE
- 2. GESTION DEMATERIALISEE
- 3. LES ASTREINTES
- 4. LES MOYENS DE PAIEMENT
- 5. UNE POLITIQUE SOCIALE DE L'EAU
- 6. UNE TARIFICATION SIMPLIFIEE ET STABLE
- 7. ABONNES DESSERVIS
- 8. INTERRUPTION DE SERVICE
- 9. INTERVENTION CLIENTELE
- 10. BRANCHEMENTS NEUFS

27
27
28
28
28
29
29
31
31
32

EAU POTABLE

34

- 1. LES RESSOURCES
- 2. LES OUVRAGES
- 3. LES RESEAUX
- 4. COMPTE RENDU D'ACTIVITE
- 5. TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT DE RESEAU
- 6. SURVEILLANCE DE LA QUALITE DE L'EAU

37
38
39
40
43
44

ASSAINISSEMENT

47

- 1. LES OUVRAGES
- 2. LE TRAITEMENT DES EFFLUENTS EN SUISSE
- 3. LES RESEAUX
- 4. COMPTE RENDU D'ACTIVITE
- 5. INTERVENTIONS REALISEES
- 6. TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT REALISES
- 7. SURVEILLANCE DE LA QUALITE DES REJETS

49
50
51
53
60
63
64

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

67

- 1. LES OUVRAGES
- 2. COMPTE RENDU D'ACTIVITE

69
69

COMPTE-RENDU FINANCIER

71

- 1. BUDGET EAU POTABLE
- 2. BUDGET ASSAINISSEMENT

72
72

Créée le 1^{er} janvier 2018, la Régie des Eaux Gessiennes est désormais en mesure de dresser le bilan de sa première année de fonctionnement. Une année de construction, réussie, qui a vu la nouvelle régie relever les principales missions assignées par le contrat d'objectifs cosigné avec Pays de Gex Agglomération : qualité, place de l'utilisateur, préservation de la ressource et amélioration du rendement.

Après 21 ans de délégation du service public de l'eau à l'échelle du territoire intercommunal, c'est en effet une nouvelle page de l'histoire de la politique de l'eau de notre territoire qui s'écrit désormais.

La Régie des Eaux Gessiennes dispose d'une gouvernance qui s'appuie conjointement sur un Conseil d'Administration et un Comité Technique. Ce dernier est ouvert à des représentants de la société civile et composé d'élus de l'ensemble des communes du territoire de Pays de Gex Agglomération.

Garantir un service de qualité et de proximité aux usagers est l'engagement quotidien de la Régie des Eaux Gessiennes. Grâce à des indicateurs de performance, Pays de Gex Agglomération contrôle étroitement et évalue la gestion du service public de l'eau.

A la diversification et la protection des sources d'approvisionnement, le transfert et le traitement des effluents rejetés s'ajoute la gestion patrimoniale des équipements qu'il faut entretenir, renouveler et développer.

C'est pourquoi, pour sa première année, la Régie des Eaux Gessiennes a mené une mise à jour de son schéma directeur d'eau potable lui permettant ainsi d'établir, en 2019, un programme pluriannuel d'investissement répondant aux besoins inhérents au développement démographique du Pays de Gex des 20 prochaines années.

Pour terminer, je tiens à saluer l'engagement et le professionnalisme de chacun, membres du Conseil d'Administration, membres du Comité Technique et salariés de la Régie, qui ont permis à la Régie des Eaux Gessiennes de devenir, dès sa première année, une structure performante et dynamique.

Le Président

2018 a été une année de transition importante car il a fallu mettre en place cette nouvelle organisation publique de l'eau et de l'assainissement sans que le service en soit affecté.

En effet, au-delà des décisions stratégiques majeures, il est important de rappeler que les exigences du service public demeurent et que les tâches quotidiennes d'exploitation ont dû être exécutées 24h/24 avec qualité, diligence et compétence.

Or le rapprochement fonctionnel de 3 structures, dont 2 privées et 1 publique, a provoqué un bouleversement des habitudes, des organisations en place, des procédures et des missions accomplies par chaque collaborateur. Issus de milieux professionnels différents, les salariés de la Régie sont ainsi plus complémentaires et polyvalents.

La mutation profonde a été accomplie avec succès en 2018 avec notamment la signature d'un accord d'entreprise. Cette réussite est due à la qualité des femmes et des hommes issus de chacune des 3 structures qui ont su s'adapter à ce nouveau contexte en étant solidaire et en faisant confiance aux managers et aux nouveaux collègues.

Ce compte-rendu annuel est ainsi l'occasion pour moi de féliciter et remercier vivement les équipes de la Régie des Eaux Gessiennes pour le travail accompli durant cette année.

2018 terminée, nous devons désormais nous tourner vers 2019, une année de consolidation, synonyme notamment d'établissement de notre programme d'investissement pluriannuel à court et moyen terme pour améliorer et sécuriser l'approvisionnement en eau et le traitement des effluents collectés à l'échelle du territoire de Pays de Gex Agglomération.

Le Directeur



I OBJET ET COMPETENCES DE LA REGIE



Régie des
Eaux
Gessiennes



La Régie des Eaux Gessiennes a été créée pour exploiter, à compter du 1^{er} janvier 2018, les services publics industriels et commerciaux de l'eau et de l'assainissement, collectif et non collectif, sur le territoire des 27 Communes membres de Pays de Gex agglomération.

Dans le cadre des règles législatives et réglementaires en vigueur, la Régie a ainsi pour compétence :

- La planification globale de l'assainissement :
 - Zonage d'assainissement conformément à l'article L 2224-10 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.)
- L'Eau Potable :
 - Établissement du schéma de distribution d'eau potable prévu à l'article L 2224-7 du C.G.C.T.,
 - Production, transport et distribution d'eau potable (à l'exception des eaux thermales et minérales). Des importations et exportations d'eau potable sont assurées auprès de collectivités extérieures au périmètre communautaire y compris des collectivités suisses.
- L'Assainissement Collectif :
 - Schéma d'assainissement collectif, conformément à l'article L 2224-8 du C.G.C.T.
 - Collecte, transport et traitement des eaux usées. Des importations et exportations d'effluents sont assurées auprès de collectivités extérieures au périmètre communautaire y compris des collectivités suisses.
- L'Assainissement non collectif :
 - Contrôle de la conception, de l'implantation, de la réalisation, du bon fonctionnement et de l'entretien des installations d'assainissement non collectif.
 - Études préalables et maîtrise d'ouvrage déléguée des travaux de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif.
 - Appui et organisation des opérations de vidange des systèmes d'assainissement non collectif.
- L'Eau pluviale :
 - Soutien aux travaux de création de réseaux et d'équipements, de mise en séparatif des réseaux d'eaux pluviales présentant un intérêt public local et environnemental pour les opérations conduites conjointement entre Pays de Gex Agglomération, les communes et les personnes privées.

Ainsi la Régie des Eaux Gessiennes exploite directement les services à caractère industriel et commercial relevant des compétences Eau Potable, Assainissement Collectif et Assainissement Non Collectif de Pays de Gex Agglomération.

Ce mode de gestion publique, totalement transparent, fait l'objet d'un suivi régulier de la part des services de Pays de Gex Agglomération et de l'État avec, notamment, un contrôle des comptes rigoureux.

Dans ces conditions, les abonnés bénéficient du respect de l'intérêt général notamment lors des investissements rendus nécessaires par un accroissement des besoins ou d'une gestion patrimoniale des ouvrages via une programmation à long terme dont est absente toute recherche d'un quelconque profit.

Dans un contexte d'investissements adaptés et maîtrisés, les éventuels résultats excédentaires des exercices budgétaires, seront systématiquement affectés aux opérations à venir. Celles-ci seront exclusivement financées sur les seules ressources propres de la Régie parfois abondées par des subventions (Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse et Département de l'Ain).

II

PRES
FONC
LA RE



PRESENTATION DU FONCTIONNEMENT DE L'EGIE



1. UNE GOUVERNANCE ADAPTEE

● Le Conseil d'Administration :

Le Conseil d'Administration est composé de huit (8) membres désignés par délibération du Conseil Communautaire, sur proposition du Président de Pays de Gex Agglomération.

Le Conseil d'Administration élit en son sein un Président (M. Michel BRULHART) et une Vice-présidente (Mme Sandrine VANEL-NORMANDIN).

Le Conseil d'Administration délibère sur toutes les questions intéressant le fonctionnement de la Régie. Il vote les budgets et décide les acquisitions, aliénations et prise en location de biens mobiliers et immobiliers qui appartiennent à la Régie.

Il fixe le taux des redevances dues par les usagers de la Régie, qui sont établis de manière à assurer l'équilibre financier en couvrant le coût réel du service.

● Le Comité Technique Consultatif :

En appui du Conseil d'Administration, et pour l'éclairer utilement pour ses travaux, un Comité Technique Consultatif est créé, et composé comme suit :

- 27 membres représentant chaque Commune membre de Pays de Gex Agglomération (et autant de suppléants), désignés par chaque Conseil Municipal, soit un représentant par Commune, et son suppléant,
- 3 membres (et autant de suppléants) en tant que membre d'associations d'usagers des services de l'eau et de l'assainissement, collectif ou non collectif :
 - Le collectif « Eau Bien Commun du Pays de Gex »,
 - L'association « Écho-Pratique »,
 - Le Groupement des Pêcheurs Gessiens.

Ce comité a élu en son sein un Président (M. André MASSONNET).

Le Comité est saisi, pour avis simple, par le Président du Conseil d'Administration, pour toute question intéressant le fonctionnement de la Régie.

Son avis simple est également requis pour toute affaire débattue par le Conseil d'Administration, préalablement à la tenue de ses séances.

● La Commission d'Appel d'Offres :

La Régie des Eaux est un établissement public et, à ce titre, doit disposer d'une Commission d'Appel d'Offres pour attribuer les marchés passés sous la forme de procédure formalisée.

La Commission d'Appel d'Offres est chargée d'ouvrir les offres des entreprises et de les étudier. L'attribution des marchés est ensuite soumise à la décision du Conseil d'Administration ou du directeur.

En 2018, 21 marchés ont été notifiés (16 marchés de travaux et 5 marchés de fournitures et services).

2. UN CONTRAT D'OBJECTIFS POUR UNE GESTION AMBITIEUSE

La Régie des Eaux Gessiennes a signé, avec la Communauté d'Agglomération du Pays de Gex, un contrat d'objectifs qui l'engage jusqu'en 2028.

Ce dernier fixe les objectifs et les performances à atteindre par la Régie et décrit les moyens, qui permettront d'évaluer la qualité des services et l'atteinte de ces objectifs, notamment en termes d'exploitation, de gestion clientèle et de transparence.

Les missions exercées par la Régie sont déclinées en 5 objectifs principaux, de nature technique, économique, sociale et environnementale, énoncés ci-après :

- Garantir une eau de qualité : Diversifier, protéger et restaurer les ressources en eau,
- Assurer l'accès à l'eau pour tous : Offrir un accompagnement personnalisé, agir pour plus de solidarité,
- Appliquer une gestion rigoureuse et transparente : Adapter le prix de l'eau, maîtriser les coûts du service,
- Placer l'utilisateur au cœur du service : Garantir le service offert : réactivité, information et proximité,
- Préserver le patrimoine : Investir pour entretenir et développer les installations.

Dans le cadre de ce contrat, la priorité aux usagers se concrétise notamment par la réalisation d'objectifs fixés par la Communauté d'Agglomération du Pays de Gex tels que :

- Intervention en cas d'urgence 24h/24 et 7j/7, sous 2 heures,
- Une proposition de rendez-vous dans un délai de 8 jours avec respect de l'horaire du rendez-vous dans une plage de 2 heures,
- Une réponse écrite à tous courriers dans les 8 jours suivant leur réception,
- L'envoi d'un devis sous 8 jours ouvrés après rendez-vous sur site,
- La réalisation des travaux à la date convenue ou au plus tard dans les 25 jours ouvrés après acceptation du devis et obtention des autorisations administratives,
- Une fermeture de branchement dans un délai de 3 jours ouvrés à la demande, en cas de départ.

3. NOUVEAUX REGLEMENTS DE SERVICE

Fin 2017, le Conseil Communautaire de la Communauté des Communes du Pays de Gex avait adopté les nouvelles versions des règlements du service public de l'Eau Potable, du service public de l'Assainissement Collectif et du service public de l'Assainissement Non Collectif.

Ces documents essentiels définissent le cadre des relations entre la régie des Eaux Gessiennes et les abonnés au service public de l'eau et de l'assainissement. Il rappelle les obligations légales et réglementaires, les droits et obligations de chacun ainsi que les modalités d'exercice du service public de l'eau et de l'assainissement.

Ces règlements sont accessibles en version numérique sur les sites internet de la Régie des Eaux Gessiennes (www.regieeauxgessiennes.fr) et de Pays de Gex Agglomération (www.paysdegexagglo.fr).

4. OPERATEUR PUBLIC ET COOPERATION

La Régie des Eaux Gessiennes s'inscrit dans une démarche de coopération et de mutualisation avec d'autres opérateurs publics en France.



La Régie des Eaux Gessiennes, a adhéré à France Eau Publique, une association qui regroupe des collectivités et opérateurs publics adhérents à la FNCCR et engagés dans une démarche de partage de connaissances et d'expériences, de renforcement mutuel et de promotion de la gestion publique de l'eau



La Régie des Eaux Gessiennes, est adhérente à l'ASTEE, un réseau à la fois territorial (régional, national, international) et « métiers » (commissions techniques). Elle contribue à enrichir la connaissance et favorise le porter à connaissance des projets exemplaires ou d'intérêt pour l'amélioration des services publics locaux de l'environnement, ainsi que de l'aménagement et la gestion durable des territoires urbains et ruraux, dans toutes leurs composantes « métiers », y compris les relations avec les usagers



La Régie des Eaux Gessiennes a renouvelé son adhésion au GRAIE, une association d'intérêt général, visant à développer une culture partagée, fondée sur la connaissance et l'échange d'expérience, afin d'améliorer les pratiques en matière de gestion de l'eau. Le GRAIE contribue ainsi à l'appropriation des connaissances et à l'évolution des pratiques et de la réglementation sur l'eau.



La Régie des Eaux Gessiennes sera très prochainement adhérente à AMORCE. Rassemblant plus de 900 adhérents, AMORCE constitue le premier réseau français d'information, de partage d'expériences et d'accompagnement des collectivités en matière de transition énergétique, de gestion territoriale des déchets et de gestion du cycle de l'eau. Force de proposition indépendante et interlocutrice privilégiée des pouvoirs publics (ministères, agences d'État) et du Parlement, AMORCE est aujourd'hui la principale représentante des territoires engagés dans la transition énergétique, dans l'économie circulaire et dans la gestion durable de l'eau.

5. OPERATIONS DE COOPERATION DECENTRALISEE

En application des dispositions de la loi Oudin, la tarification Eau et Assainissement du Pays de Gex, intègre une redevance solidarité de 0,01 € par m³ d'eau consommée. Sur la base d'un volume facturé de 5 000 000 m³, la Régie des Eaux Gessiennes est en mesure d'engager, chaque année, 50 000 € pour le financement de projets de coopération décentralisée.



Depuis 2012, la Communauté de Communes du Pays de Gex puis la Régie des Eaux Gessiennes, assistée par Hydraulique sans Frontières, interviennent dans la ville de Brickaville (près de la côte Est de Madagascar), pour l'amélioration des conditions d'accès à l'eau potable et à l'hygiène des 6000 habitants de la ville.

Cette opération se réalise en coopération avec l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, la Communauté de Communes du Genevois et Annemasse agglo.

Au titre de la coopération transfrontalière de l'eau, l'État de Genève participe également au projet.

2012-2016 : Phase 1

Un nouveau réseau d'eau potable a été aménagé en rive droite du fleuve Rianila, où se concentre la plus grande partie de la population. Ce réseau comprend 2 forages dans la nappe phréatique captant une eau naturellement potable, un réservoir sur tour de 100 m³, 8 km de canalisations et 26 bornes fontaines, dont 5 avec lavoir public.

Le réseau rive droite a été mis en service en juillet 2016 et inauguré en novembre 2016, en présence de représentants des bailleurs.

Sur cette même rive droite, un ensemble de latrines / douches public a été également aménagé.



2016-2017 : Phase 2

Au cours de l'année 2017 une extension du réseau d'eau potable sur la rive gauche du fleuve a permis d'achever la desserte en eau potable pour la totalité de la population (captage d'eau sur une rivière avec traitement par filtre à sable, 2 km de canalisations et 6 bornes fontaines supplémentaires). Un 2^{ème} ensemble de latrines/ douches public a également été réalisé.

Depuis la mise en service du réseau d'eau potable, on constate une forte utilisation par la population : 180 m³ distribués par jour, 350 branchements privés réalisés et une excellente gestion par l'association locale AJB, qui a recruté pour ce service 7 employés et 30 gardiens de bornes fontaines.



2017-2018 : Phase 3

Au cours de cette même année 2017, une étude a été engagée sur les conditions d'assainissement (au niveau des canaux de drainage principalement) sur la gestion des boues de latrines et sur la collecte des déchets de la ville. Cette étude permet, au-delà de l'accès à l'eau potable, d'envisager de réaliser une opération globale d'amélioration des conditions élémentaires d'hygiène de la population.

La construction d'un 3^{ème} ensemble de latrines / douches public a également été réalisée dans le cadre de cette tranche.

2018-2019 : Phase 4

La phase 4 du projet permet d'engager la réalisation du programme « assainissement-canaux-déchets et traitement des boues de latrines ».

Cette phase, financée par les mêmes partenaires, comprend des études, niveau « avant-projet détaillé », confiées à un bureau d'études local, la Société ARAFA pour étudier :

- o Les conditions de restructuration des canaux,
- o L'aménagement d'un site de traitement par biodigestion des boues de latrines et des déchets de l'abattoir,
- o L'aménagement d'un site d'enfouissement des déchets non valorisables.

Après achèvement de la procédure de permis environnemental, la réalisation de la station de traitement par biodigestion sera engagée au 1^{er} trimestre 2019.

Au cours de l'année 2019 les travaux « canaux 1^{ère} tranche » et « achèvement des latrines publiques » seront également réalisés.



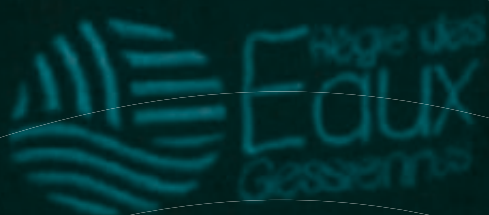


III

Organ
du se



Organisation Service



49

collaborateurs

973 heures de
formation en 2018

1.ACCUEIL DE PROXIMITE POUR LES USAGERS

L'implantation de l'ensemble des locaux de la Régie des Eaux Gessiennes au centre du territoire de Pays de Gex Agglomération assure proximité et facilité d'accès aux usagers de l'eau et de l'assainissement.

L'accueil physique se fait exclusivement à la Maison des Usagers Gessiens située au Technoparc de Saint Genis Pouilly sise 200 rue Édouard Branly.



Afin de répondre aux besoins de la population en matière d'information et de prestations de service, la Maison des Usagers Gessiens est un lieu de service public de proximité comptant deux guichets ouverts au public : l'un pour fournir des renseignements sur toutes les questions relatives à l'eau et à l'assainissement, l'autre dédié à la gestion et valorisation des déchets.

Les usagers peuvent ainsi :

- Souscrire un abonnement ou le résilier,
- Demander des explications concernant leur facture, ou le paiement de cette facture, leur consommation,
- Évoquer un problème technique.

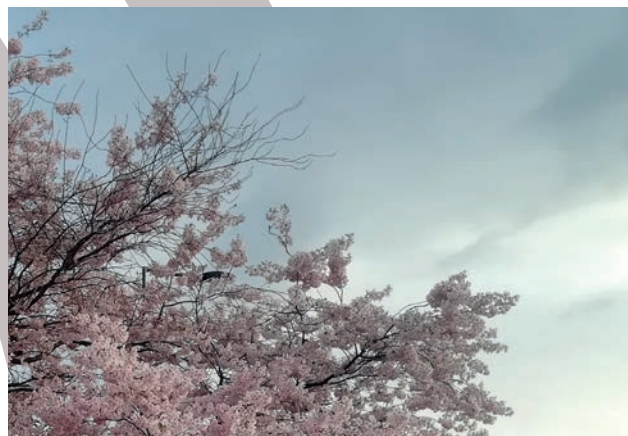
Les démarches sont également dématérialisées via l'agence en ligne mise en service au début de l'année 2018.

2.UN UNIQUE SITE POUR LES SERVICES TECHNIQUES



Symbole de l'unification des 3 structures et dans le but de gagner en efficacité au quotidien un seul et même bâtiment regroupe désormais les équipes d'exploitation et les équipes du bureau d'études au 215 rue Édouard Branly du Technoparc de Saint Genis Pouilly.

Grâce à cette proximité quotidienne, ces équipes sont à même de pouvoir travailler étroitement sur les projets d'envergure devant être menés par la Régie des Eaux Gessiennes.



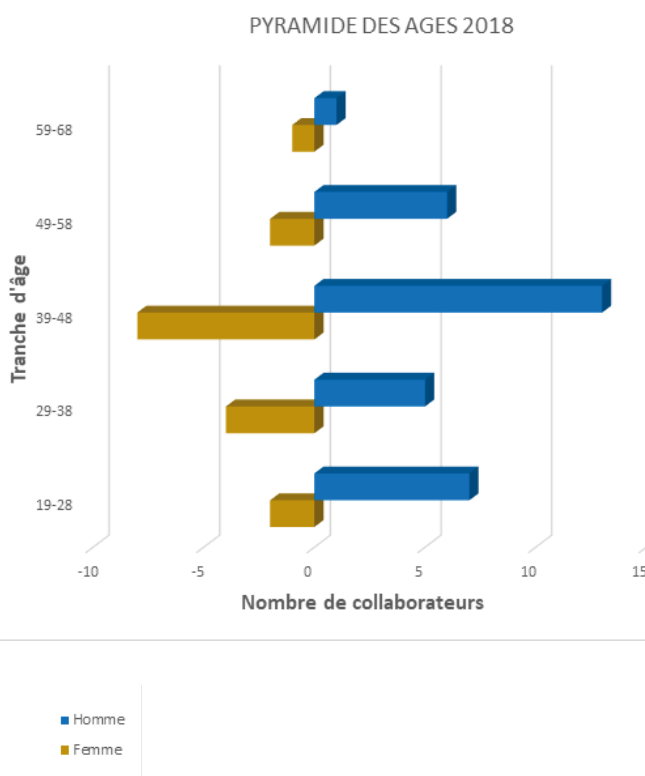
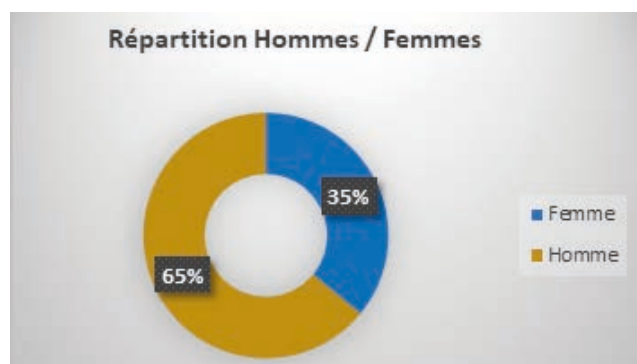
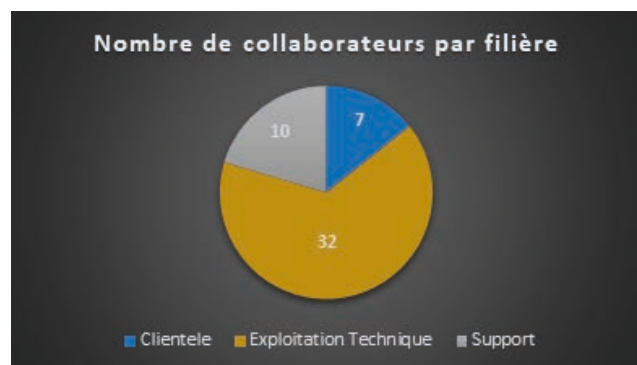
3.DES COLLABORATEURS QUI FONT LA FORCE ET LA QUALITE DE LA REGIE

● DES ÉQUIPES À VOTRE SERVICE

La Régie des Eaux Gessiennes réunit aujourd'hui près d'une cinquantaine de collaborateurs possédant les compétences, aptitudes et « savoir-être » qui correspondent aux attentes et à la culture de la Régie. La performance d'une régie se trouve dans sa capacité à mobiliser et déployer le potentiel de son

capital humain, c'est pourquoi un service de proximité des Ressources Humaines a été créé en 2018.

Apprendre à mieux travailler ensemble et développer une bonne cohésion au service d'objectifs communs, induit un climat de travail de confiance, dynamique et productif qui permet alors à la Régie d'améliorer ses performances techniques et humaines.



● LA FORMATION : UN ENJEU !

Identifier les risques et mettre en œuvre les mesures de prévention adéquates pour accompagner les collaborateurs est un des enjeux de la Direction.

En 2018, 973 heures de formations à la santé et à la sécurité au travail ont été réalisées, soit 96% des collaborateurs formés.

Intitulé de la formation	Nombre de collaborateurs formés	Durée totale de formation en 2018 (en heures)
AIPR (Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux)	23	161
CATEC (Certificat d'Aptitude à Travailler en Espaces Confinés)	28	392
Relation clientèle	10	140
Gestion d'un service clientèle	1	14
HOB0 initiale (habilitation électrique)	11	77
BS/BE manœuvre (habilitation électrique)	9	126
Habilitation du personnel électricien	3	31,5
BR (habilitation électrique)	3	31,5
		973

● LE DIALOGUE SOCIAL POUR UNE MEILLEURE COHESION

Convaincue de l'importance d'un dialogue social de qualité, la Direction a mis en place un Comité Social et Économique dès 2018. Les collaborateurs sont donc représentés par des délégués du personnel.

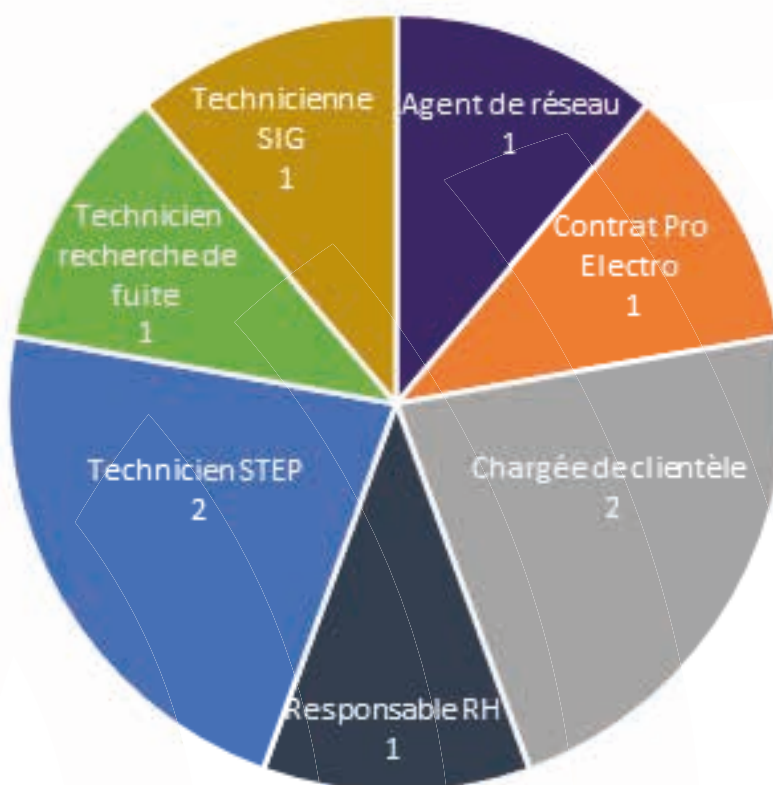
Le dialogue social c'est avant tout un consensus autour d'une communication, consultation, négociation et médiation initiés au sein des organisations en vue de satisfaire l'ensemble des parties et de prévenir les conflits, les dépasser et ainsi créer les conditions d'une cohésion professionnelle propice à la performance collective.

● UN RECRUTEMENT REUSSI C'EST UNE INTEGRATION MAITRISEE

Le service des Ressources Humaines déploie et anime un véritable parcours d'intégration du nouvel embauché.

Une bonne intégration à la Régie permet à la personne recrutée de prendre son poste dans les meilleures conditions. Il est important qu'elle se familiarise avec notre fonctionnement, notre culture d'entreprise et l'environnement qui l'entoure. Ainsi la qualité de l'intégration va impacter l'engagement du salarié, son adhésion à la Régie et sa mobilisation dans ses nouvelles missions.

Répartition des embauches en 2018





Régie des
Eaux
Gessiennes



A teal-tinted photograph of a modern office interior. The scene shows two white desks with black chairs. On the left desk, there is a computer monitor and a small black rack with several keys hanging from it. The right desk also has a computer monitor. The background features a wall with a large, stylized graphic of concentric arcs. The floor is made of light-colored tiles. The overall lighting is soft and even.

IV

Clientèle

32842

abonnés

26265

appels téléphoniques

32206

connexions au site
internet de la régie

323 interventions
en astreinte

Évolution du
prix du M3 : 0%

1.ACCEUIL CLIENTELE

La localisation des bâtiments de la Régie au sein du Technoparc de Saint Genis-Pouilly a été privilégiée dans le but de créer un accueil de proximité facilement accessible et identifiable.

Les horaires du service clientèle sont :

Le lundi, mardi, jeudi : 08h30 / 12h00 et 14h00 / 17h30

Le mercredi de 08h30 à 17h30 (sans interruption)

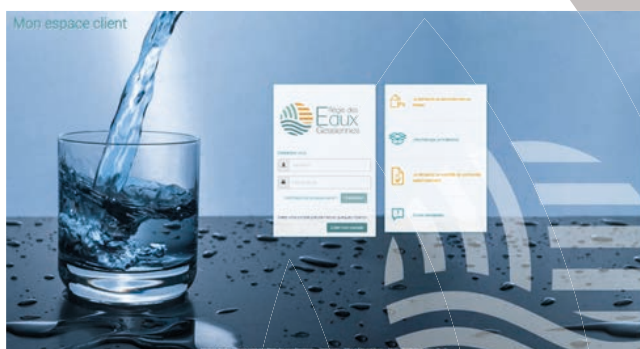
Le vendredi de 08h30 à 17h00 (sans interruption).

En 2018, près de 3 000 visiteurs ont été accueillis à l'Agence dénommée « Maison des Usagers Gessiens ». En effet, outre le service clientèle eau potable, les locaux abritent également le service clientèle « Gestion et Valorisation des Déchets » constituant ainsi un lieu unique de service public.

L'équipe clientèle « eau-assainissement » est composée de 5 personnes traitant la facturation mais également toutes les questions relatives à la gestion des contrats (souscriptions contrats, résiliations, encaissements des règlements, gestion des impayés....).

2.GESTION DEMATERIALISEE

La Régie a fait le choix de la mise en place d'une agence en ligne, directement accessible depuis le site internet (<https://www.regieeauxgessiennes.fr>), favorisant ainsi la dématérialisation des démarches.



Près de 19% des abonnés ont opté pour une facture électronique qu'ils peuvent retrouver et régler directement sur l'Agence en Ligne.

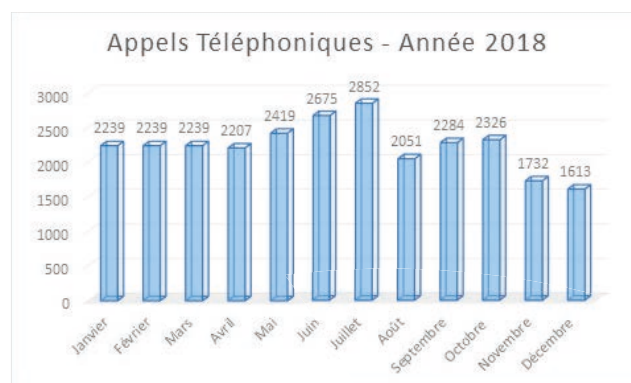
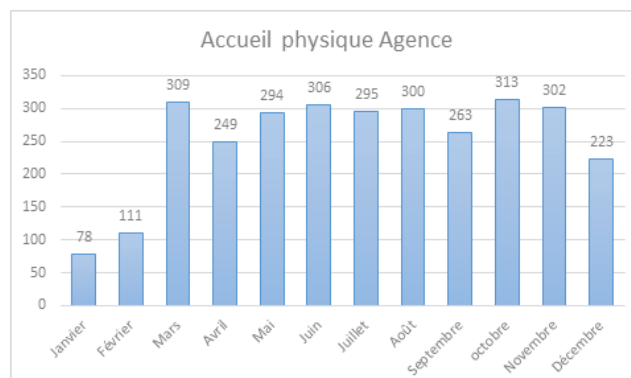
Cette dernière facilite également de nombreuses démarches à distance telles que la modification des coordonnées bancaires, la résiliation, la transmission d'index du compteur ou encore l'activation d'un mode de règlement différent.

En 2018, la régie a enregistré plus de 4 200 contacts (agence en ligne, emails, courriers).

Pour cette première année d'exploitation les appels

téléphoniques ont été nombreux avec près de 26 265 appels entrants.

Le site internet de la Régie a également été, en 2018, un support de communication important puisque l'on dénombre plus de 32206 connexions.



3.LES ASTREINTES

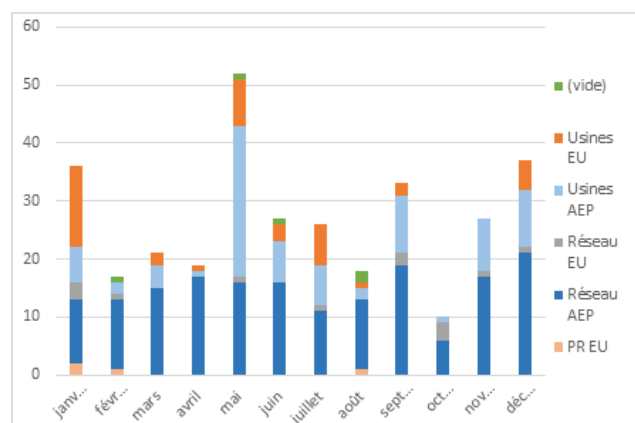
La Régie des Eaux Gessiennes surveille et exploite l'ensemble des ouvrages de captage, réservoirs, stations de pompage, stations d'épuration et réseaux d'eau potable et d'assainissement 24h/24 et 7j/7.

Elle est dotée d'un poste de supervision et de télésurveillance central ainsi qu'un système d'astreinte performant fonctionnant en dehors des heures ouvrées. À tout moment 6 de nos agents peuvent être mobilisés.

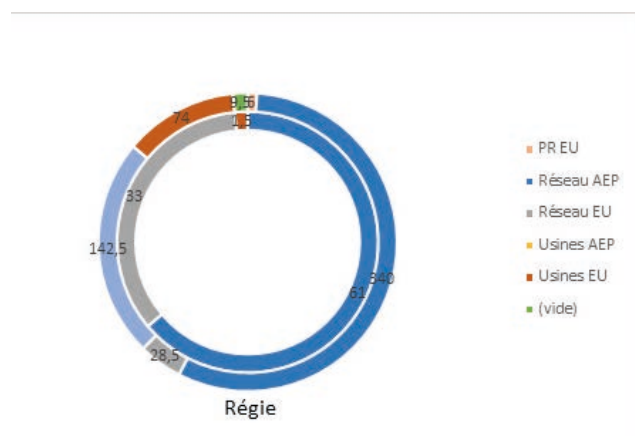
Cette organisation lui permet ainsi d'intervenir rapidement, en moins de 2 heures, 24h/24 et 7j/7 en cas d'anomalie sur les réseaux et dispose de la capacité de lancer les travaux urgents qui s'imposent pour assurer la continuité de service.

En 2018 ceux sont près de 323 interventions qui ont été réalisées pour une durée totale de 601 h.

Pour les interventions nécessitant l'emploi d'engins de chantier ou d'hydrocureur, la Régie a conclu des marchés d'astreinte avec des entreprises sous-traitantes.



Répartition par métier et par mois en nombre

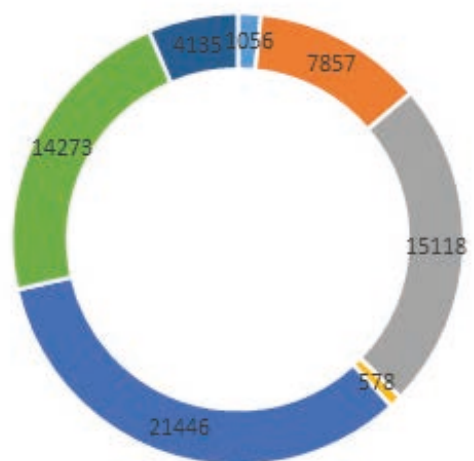


Répartition par métier en heure

4.LES MOYENS DE PAIEMENT

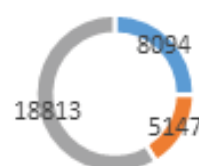
Si le Conseil d'Administration de la Régie a souhaité favoriser une dématérialisation des différentes démarches, il a également souhaité que les abonnés aient accès à des moyens de paiements diversifiés.

Répartition des Paiements



- Cartes bancaires
- Cartes bancaires TIP
- Chèques
- Espèces
- Prélèvements bancaires
- TIP
- Virement

Répartition des modes de Paiements



- Mensualisation
- Prélèvement bancaires
- Autres (TIP, chèques, virements)

5.UNE POLITIQUE SOCIALE DE L'EAU

Par délibération en date du 12 juillet 2018, le Conseil d'Administration a décidé d'adhérer au Fonds de Solidarité Logement (F.S.L.) géré par le Conseil Départemental. Ce fonds prend en charge tout ou partie d'une facture d'eau d'une famille en difficulté. Les services du Département accompagnent ce

dispositif financier par des actions pédagogiques pour un bon usage de l'eau.

En 2018, 44 abonnés ont fait l'objet d'une prise en charge au titre du F.S.L.

Il est rappelé que conformément à la réglementation en vigueur la Régie ne procède pas à l'interruption de l'alimentation en eau si l'abonné est bien titulaire d'un contrat d'eau (cette disposition ne concerne pas les abonnés professionnels et maisons secondaires).

6. UNE TARIFICATION SIMPLIFIEE ET STABLE

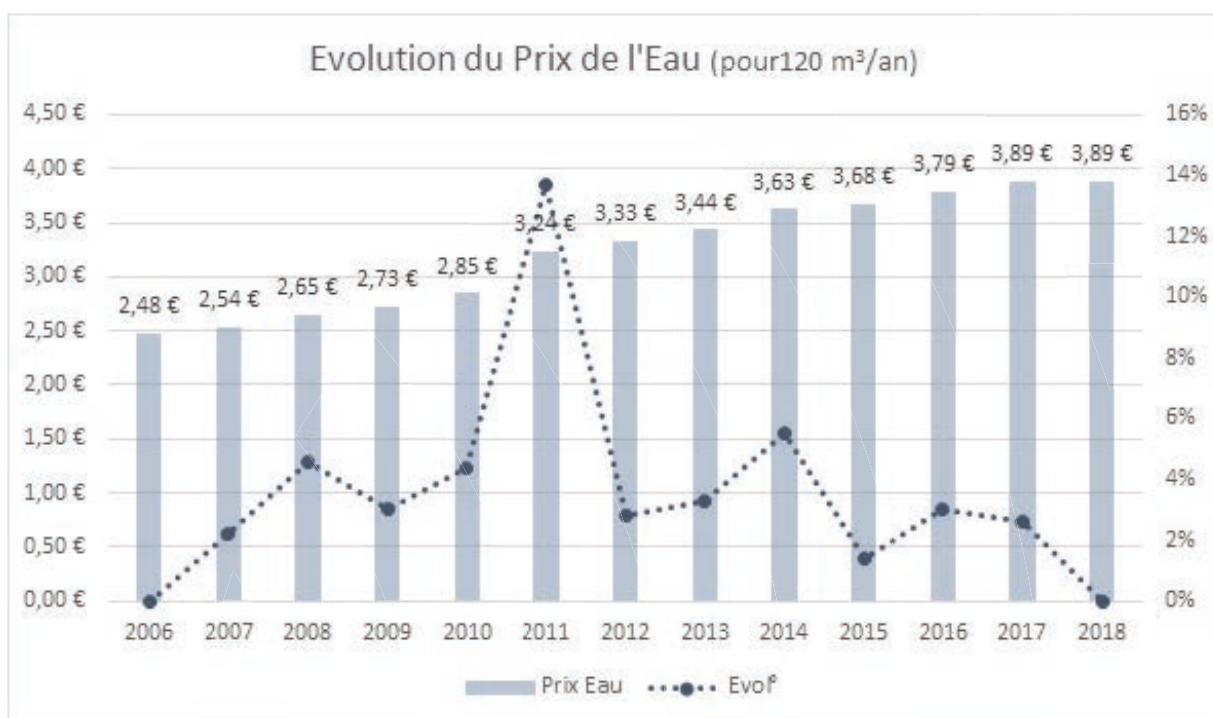
Antérieurement à 2018, les modalités de facturation étaient relativement complexes en raison de la multiplicité des intervenants (Communauté de Communes du Pays de Gex, Déléataire Eau Potable, Déléataire Assainissement, Agence de l'eau).

Depuis le 1^{er} janvier 2018, la régie exploite intégralement les deux services Eau et Assainissement y compris la gestion des investissements. Cette situation a eu un effet bénéfique sur la présentation de la facture intégrant uniquement les redevances de la Régie et de l'Agence de l'Eau.

Sur le plan financier, le Conseil d'Administration a souhaité maintenir des tarifs identiques à ceux de

2017 après consolidation des tarifs des délégataires et du délégant (Communauté de Communes du Pays de Gex).

Les tarifs en vigueur sont globalement inférieurs à ceux pratiqués par les principaux distributeurs du département de l'Ain. Toutefois, en application des schémas directeurs et dans le but de sécuriser l'alimentation en eau du Pays de Gex des investissements importants devront être réalisés ces prochaines années : ils entraîneront une augmentation maîtrisée mais régulière du prix de l'eau.

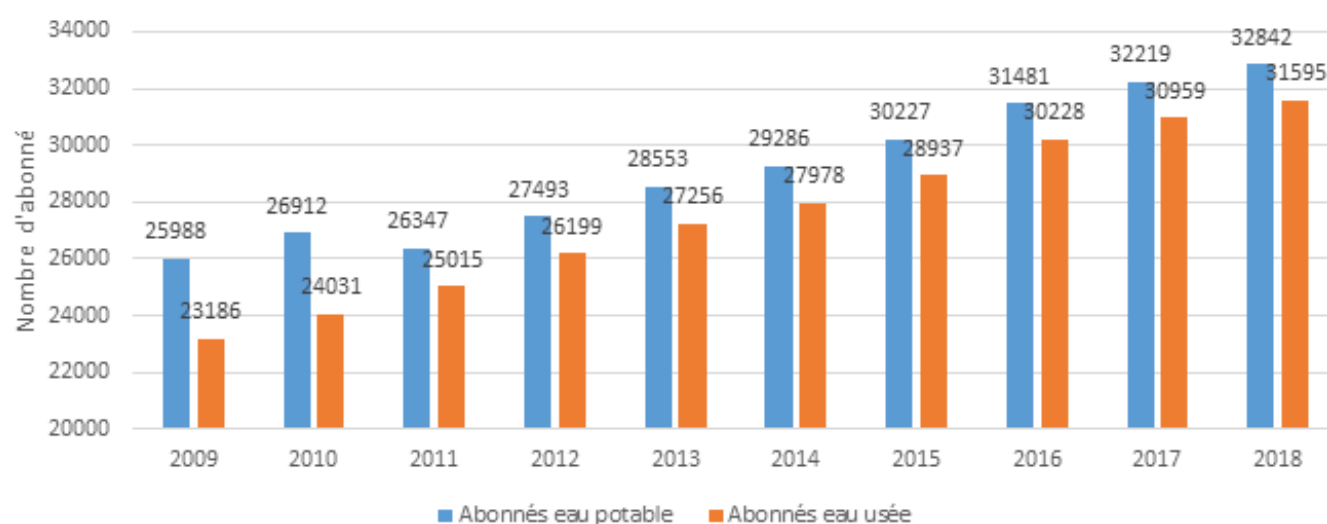


7. ABONNES DESSERVIS

Le Pays de Gex est un secteur très dynamique sur le plan démographique, ce qui se traduit par une forte progression du nombre d'abonné. En effet la Régie des Eaux Gessiennes dessert aujourd'hui près de

32 842 usagers, alors que le service comptait moins de 26000 abonnés en 2009 soit une augmentation moyenne de 2% par an.

Evolution du nombre des abonnés depuis 2009

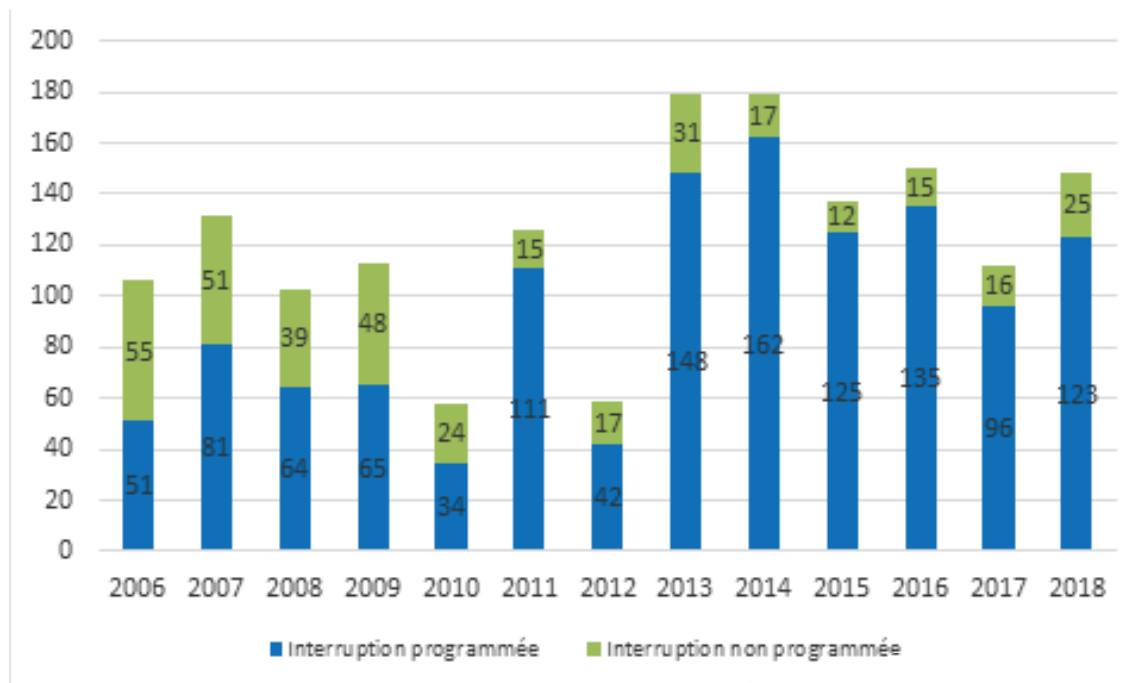


	Nombre de Abonnés AEP	Nombre de Abonnés AC	Nombre de Abonnés ANC
CESSY	1762	1738	0
CHALLEX	702	653	36
CHEVRY	723	707	4
CHEZERY-FORENS	309	175	121
COLLONGES	980	931	32
CROZET	907	876	20
DIVONNE-LES-BAINS	3181	3056	68
ECHENEVEX	832	785	21
FARGES	425	409	7
FERNEY-VOLTAIRE	1588	1557	3
GEX	3639	3493	100
GRILLY	375	351	8
LEAZ	388	362	10
LELEX	220	192	20
MIJOUX	310	266	35
ORNEX	1477	1447	5
PERON	1117	1065	32
POUGNY	409	356	40
PREVESSIN-MOENS	2978	2914	9
SAINT-GENIS-POUILLY	4350	4295	4
SAINT-JEAN-DE-GONVILLE	785	774	1
SAUVERNY	377	369	6
SEGNY	802	792	1
SERGY	844	821	2
THOIRY	2330	2206	7
VERSIONNEX	835	825	0
VESANCY	197	180	11
Total général	32842	31595	603

8. INTERRUPTION DE SERVICE

Afin d'assurer les travaux essentiels au bon fonctionnement du réseau d'eau potable comme les réparations ponctuelles, les renouvellements, extensions ou renforcements de réseau, la création de nouveaux raccords, la Régie des Eaux Gessiennes est amenée à réaliser des coupures

d'eau. Sauf cas de force majeure ces interruptions de service font l'objet d'une information préalable des usagers concernés.



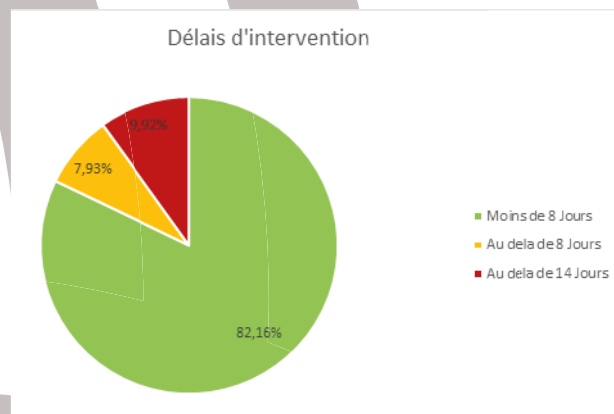
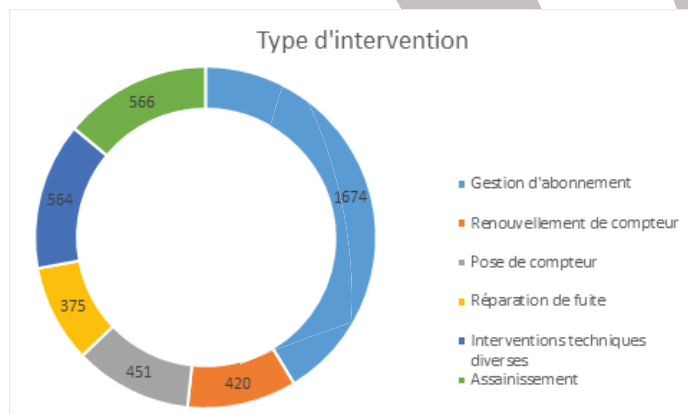
9. INTERVENTION CLIENTELE

La Régie des Eaux Gessienne a réalisé au total 4050 interventions auprès des abonnés du service.

Nos agents interviennent quotidiennement auprès des abonnés pour garantir un accès à l'eau et à

l'assainissement dans les meilleures conditions.

Le délai moyen d'intervention est aujourd'hui de 5,3 jours, il respecte donc l'engagement du contrat d'objectif de 8 jours.



10.BRANCHEMENTS NEUFS

	Branchements réalisés entre le 01/01 et le 31/12/18			
	AEP-EU	AEP	EU	Total
Cessy	1	2	0	3
Challex	1	0	0	1
Chevry	2	2	0	4
Chezery Forens	1	2	0	3
Collonges	2	1	0	3
Crozet	2	1	0	3
Divonne les Bains	3	7	1	11
Echenevex	0	0	1	1
Farges	1	2	0	3
Ferney Voltaire	4	2	1	7
Gex	3	3	3	9
Grilly	0	2	0	2
Leaz	1	0	1	2
Ornex	2	1	1	4
Péron	4	1	0	5
Pougny	0	4	1	5
Preussin Moens	6	2	1	9
Saint Genis Pouilly	4	5	1	10
Saint Jean de Gonville	4	1	0	5
Sauvergnay	1	2	0	3
Ségny	4	2	0	6
Sergy	6	1	0	7
Thoiry	7	2	0	9
Versonnex	1	0	0	1
Vesancy	0	0	0	0
	60	45	11	116



The background is a solid teal color. The bottom half of the image features a close-up, macro shot of numerous water droplets of various sizes on a dark, reflective surface. The droplets are in sharp focus, showing highlights and reflections.

VEAU
POTABLE



7 988 701 m³

mis en distribution en 2018

Évolution du
rendement en 2018 :

2.09%

Rendement
de réseau : **74.84%**

805 km de réseaux

1. LES RESSOURCES

Le Pays de Gex bénéficie de différentes ressources en eau potable, actuellement 16 puits et forages et 17 sources sont exploités pour assurer l'alimentation en eau potable du territoire. Ces prélèvements sont complétés par des achats d'eau auprès de collectivités voisines telle que la commune de Valserhône, le syndicat des eaux des Rousses et le SIVU de la basse vallée de la Valserine.

La principale importation d'eau s'effectue auprès des SITSE (Services Industriels des Terres Saintes et Environs) par l'intermédiaire d'une convention transfrontalière.

● CHAMP CAPTANT DE CHENAZ

Situé sur la commune d'Echenevex, le champ captant de Chenaz est la première ressource du Pays de Gex.

En effet avec une capacité de 2,7 millions de m³ annuel, il représente plus d'un tiers du volume total distribué sur le territoire.

Composé de 4 forages, Il permet à lui seul d'approvisionner en eau les communes de Chevry, Echenevex, Ferney-Voltaire, Ornex, Prévessin, Segny, Sauverny et Versonnex. Afin d'assurer un bon fonctionnement des ouvrages installés sur ce champ captant, d'importants investissements ont été réalisés, notamment des travaux de mise en sécurité, le renouvellement des pompes et la réhabilitation des locaux.



● CHAMP CAPTANT DE PRE BATAILLARD

Le champ captant de Pré Bataillard, situé sur la commune de Gex, compte 4 forages.

Avec ses 1,5 millions de mètre cubes d'eau prélevés par an, il constitue l'une des principales ressources du Pays de Gex.

L'eau issue de ce site est distribuée sur les communes de Gex, Thoiry, Saint Genis Pouilly et Sergy.



● CHAMP CAPTANT DE PUGNY

Le champ captant de Pougny situé sur la commune du même nom est constitué de 3 forages permettant un prélèvement dans la nappe d'accompagnement du Rhône.

Près de 300'000 m³ d'eau sont pompés annuellement pour alimenter les communes de Farges, Collonges et Pougny.



● Importation du SITSE

Un partenariat existe entre les Services Industriels des Terres Saintes et Environs (SITSE) et la Régie des Eaux Gessiennes, il permet un approvisionnement en eau complémentaire des communes de Divonne les Bains, Gex et Cessy.

Depuis 2008, cet apport moyen annuel de près de 1 Million de m³ d'eau a permis de réduire les prélèvements effectués sur la nappe de Pré Bataillard et de préserver ainsi cette ressource.



2.LES OUVRAGES

Le patrimoine se compose de 7 stations de production assurant le pompage de l'eau dans les ressources et 13 stations de refoulement permettant le transport de l'eau vers les 54 réservoirs de stockage.

● RESERVOIR DU CHAUMOIS

Créé en 1978 le réservoir du Chaumois permet l'approvisionnement en eau de la commune de Gex. À l'origine il disposait d'un volume de stockage de 2000 m³, en 2017 cet ouvrage a bénéficié d'une réhabilitation intégrale. L'objectif principal était d'augmenter son volume à 4000 m³ par la construction d'une deuxième cuve afin de sécuriser son autonomie ; Désormais il est en mesure d'assurer gravitairement l'alimentation de la commune de Gex durant 48 h.

Ces travaux ont également été l'occasion de parfaire son intégration paysagère par l'utilisation de pierre et de bois et d'améliorer les conditions d'exploitation et de sécurité comme par exemple la mise en place d'une porte étanche pour accéder à la cuve.



● RESERVOIR DE LA COMBETTE

Situé sur la commune de Vesancy, le réservoir de la Combette a été construit en 2016 sur le forage du même nom qui assure son remplissage par l'intermédiaire de 2 pompes. Avec ses 2 cuves de 150 m³, il alimente gravitairement, en lieu et place du réservoir et de la source du Flon, la commune avec une autonomie de 72 h.

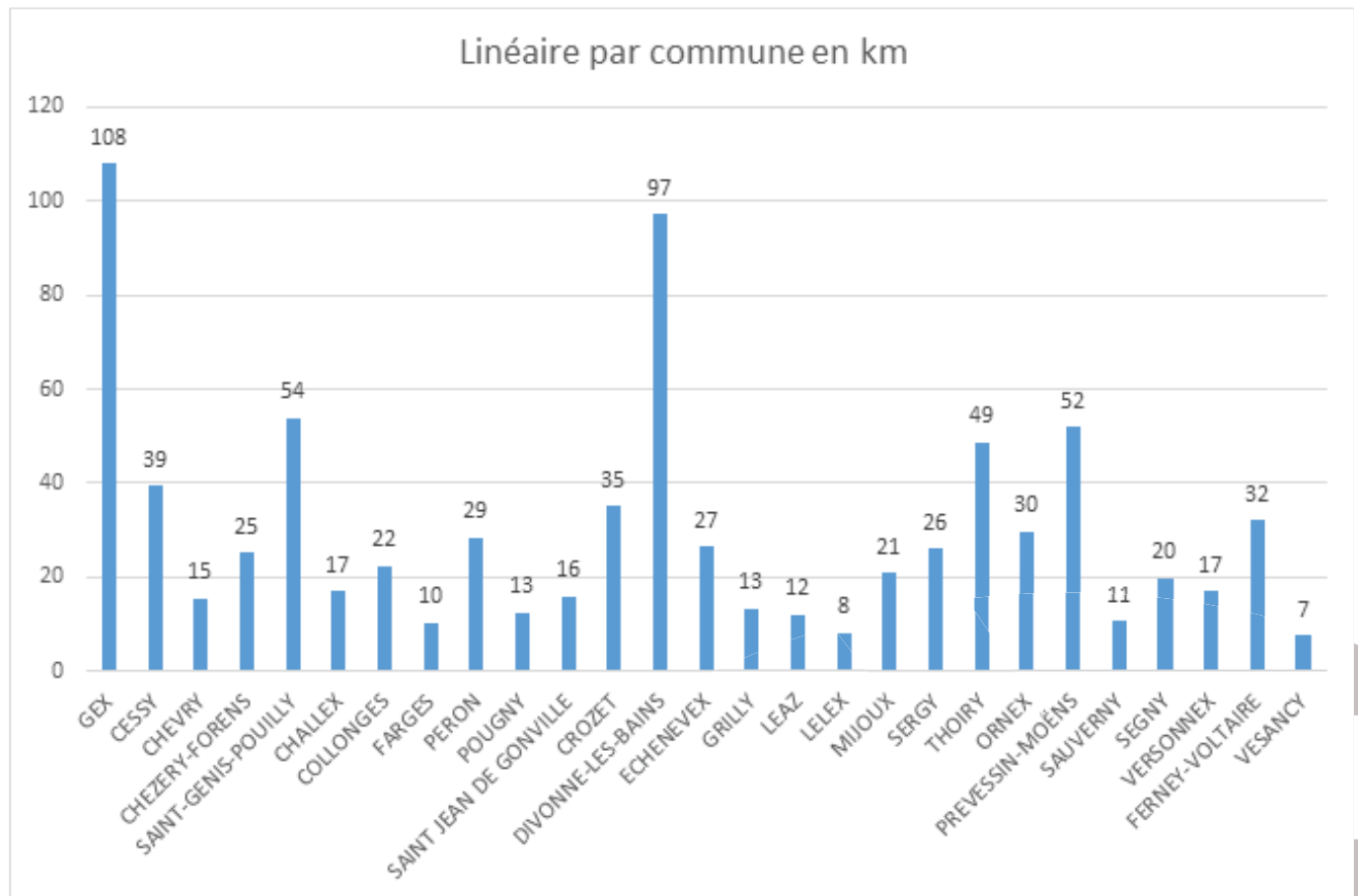
Il sécurise ainsi la qualité sanitaire de l'eau distribuée. Cet ouvrage implanté dans le périmètre du Parc Naturel du Haut Jura a fait l'objet d'une intégration paysagère rigoureuse, il est constitué de tubes en inox soudés enterrés, de sorte que seul son accès est perceptible.



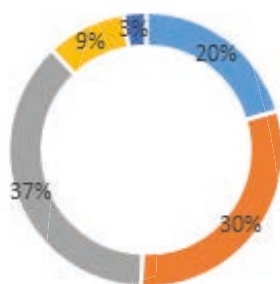
3.LES RESEAUX

Le réseau d'adduction d'eau potable du Pays de Gex s'étend sur 805 km, il est essentiellement constitué de tuyaux fonte. L'indice de connaissance du réseau est actuellement de 101/120, un important travail sur

le système d'information géographique permettra dans les années à venir d'améliorer cet indice et de fiabiliser les données existantes.

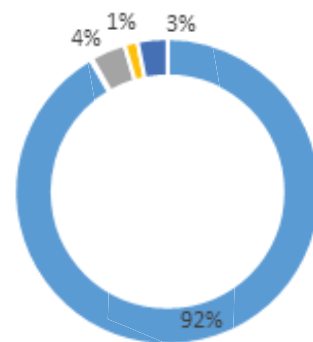


Répartition par diamètre en mm



■ < 100 ■ 100 ■ 100 < DN < 200 ■ > 200 ■ Non déterminé

Répartition par matériaux



■ Fonte ■ Acier ■ Polyéthylène ■ PVC ■ Non déterminé

4.COMPTE RENDU D'ACTIVITE

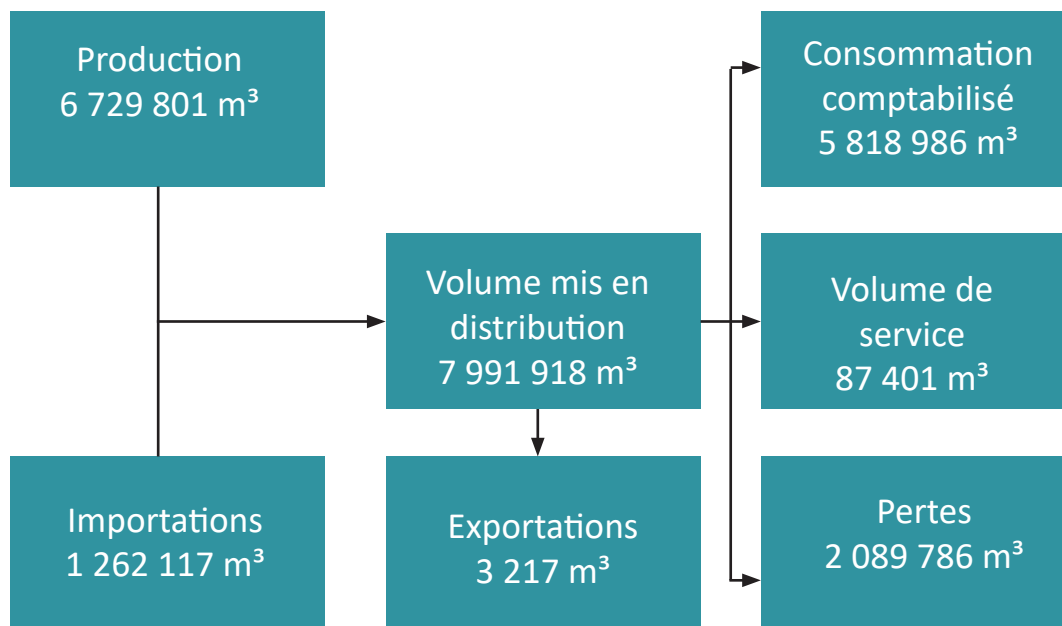
● LES VOLUMES D'EAU

En 2018, 7 991 918 m³ ont été mis en distribution pour subvenir aux besoins des usagers.

Ce volume est produit à 84% sur le territoire du Pays de Gex et importé de secteurs proches à 16 %.

La réduction du volume de fuite actuellement de 2 009 786 m³ est une priorité de la Régie des Eaux Gessiennes.

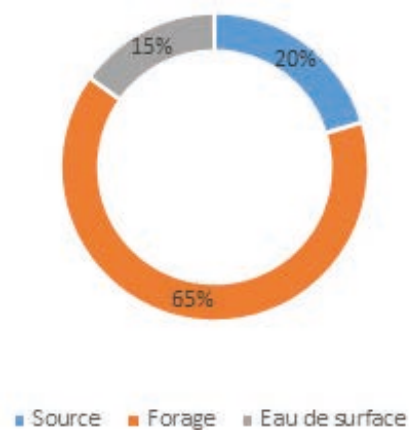
Ainsi grâce aux investissements réalisés en matière de recherche de fuite, le rendement réseau a été amélioré de plus 2% portant le rendement à près de 74.84%.



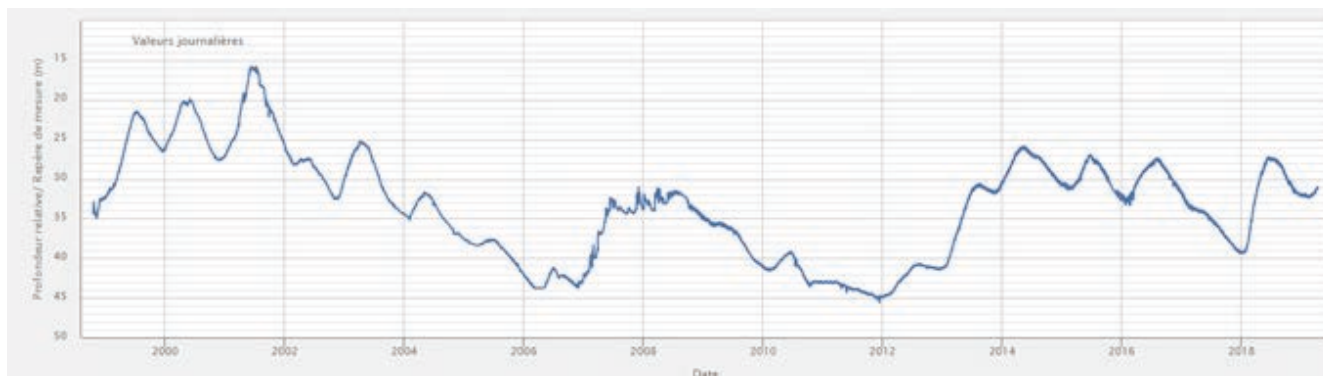
PROVENANCE DE L'EAU



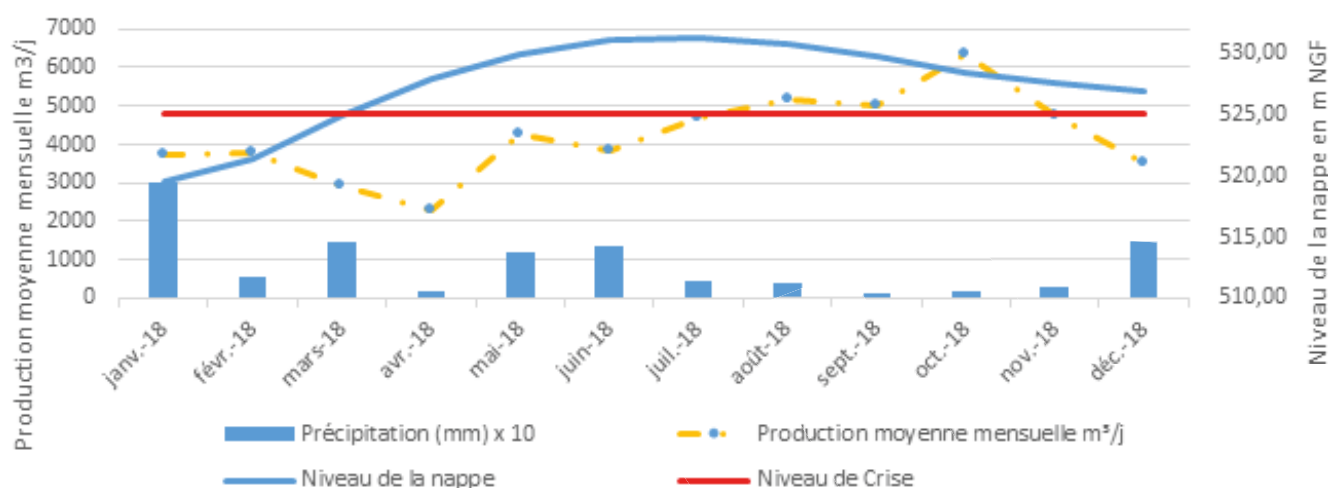
TYPE DE RESSOURCE



● SUIVI DE LA NAPPE DE PRE BATAILLARD



Evolution du niveau de la nappe de Pré Bataillard en fonction de la pluviométrie et des prélèvements sur la ressource
2018



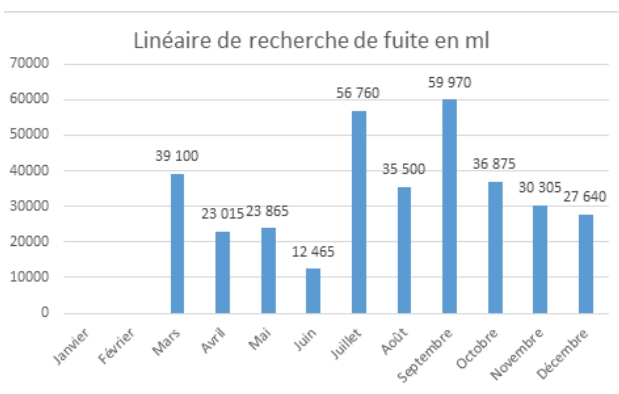
● CONSOMMATION ENERGETIQUE

	2018	
	kWh MT	kWh BT
Sous-total	3 094 335	1 433 479
TOTAL	4 527 814	
Volume production (m³/an)	7 988 701	
Consommation spécifique (kWh/m³)	0,57	

RECHERCHE DE FUITES



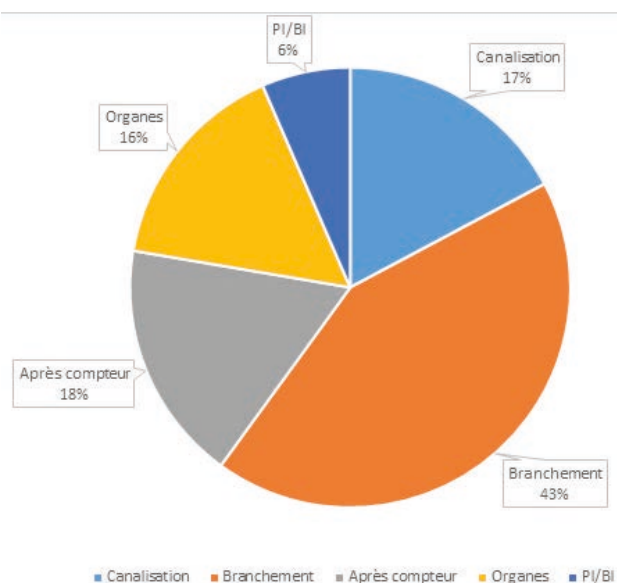
L'amélioration du rendement du réseau d'eau potable est une priorité pour la Régie des Eaux Gessiennes, elle s'est donc dotée des moyens humains et matériels permettant de rechercher les fuites et de les réparer dans les plus brefs délais. Ainsi durant l'année 2018, près de 346 Km de réseaux ont été inspectés.



CUMUL DU LINEAIRE DE RECHERCHE DE FUITES

TOTAL	345 795 mètres
Linéaire total de réseau AEP	805 000 mètres
Pourcentage de réseau inspecté	43%

Cette campagne a permis de découvrir et réparer 215 fuites réparties de la manière suivante :



INTERVENTIONS SUR LES OUVRAGES

L'exploitation des ouvrages eau potable est assurée par une équipe de 2 agents à temps plein, renforcée pour les opérations de dépannage et de renouvellement des équipements électromécaniques par notre équipe de maintenance (5 personnes).

Ainsi en 2018, 48 interventions de maintenance ont été réalisées parmi lesquelles :

- Station de Greny : Installation d'un groupe électrogène et remplacement du disjoncteur haute tension haut de poteau,
- Champ captant de Pré-Bataillard : Renouvellement des 4 débitmètres de forage,
- Chambre de Segny : Renouvellement du compteur de la source de la Pralay,
- Réservoir de la Combe d'Aré : Renouvellement de l'éclairage, renouvellement des équipements hydrauliques,
- Station de Pougny : Remplacement des 5 parafoudres de mesures,
- Station de Gex /Cessy : Remplacement du contacteur de la batterie de condensateurs,
- Réservoir d'Ecoran : Remplacement du convertisseur du débitmètre autonome,
- Station de la Vattay : Remplacement de la carte entrée mesure du Sofrel S550,
- Réservoir du Mont Rond : Mise en place d'un Sofrel LS42 pour acquisition des données du débitmètre entrée/sortie,
- Station de la Batarde : Entretien du module d'ultrafiltration,
- Champ captant de Chenaz : Renouvellement d'une pompe.

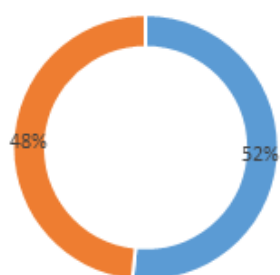


● REPARATION DU RESEAU DE DISTRIBUTION

Les réparations du réseau sont assurées d'une part par nos agents, notamment par notre équipe travaux, d'autre part en faisant appel à nos sous-traitants par le biais de notre marché d'astreinte. L'ensemble des fuites 179 détectées sur le réseau ont fait l'objet d'une réparation, 105 fuites ont nécessité un terrassement.

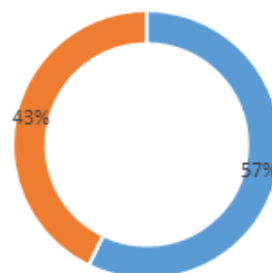


Répartition par type de travaux



■ Réparation sans terrassement ■ Réparation avec terrassement

Répartition par intervenant



■ Terrassement réalisé par la régie
■ Terrassement réalisé par nos sous-traitants

5. TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT DE RESEAU

● TAUX MOYEN DE RENOUVELLEMENT ET REHABILITATION DU RESEAU

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé par la régie par la longueur totale du réseau public. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.



$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 \times \text{linéaire du réseau de desserte}} \times 100$$

Au cours des 5 dernières années, 28,25 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

Pour l'année 2018, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de 0,70% (0,69% en 2017).

Exercices	2014	2015	2016	2017	2018
Linéaire renouvelé en km	5,90	6,67	7,17	4,48	4,03

Commune(s)	Rues	nature canalisation	Diamètre en mm	longueur de canalisation en m
GEX	Aménagement Col de la Faucille	FONTE	150	370
PERON	Greny Haut	FONTE	150	640
POUGNY	Route de Collonges	PEHD	50	46
DIVONNE LES BAINS	Rue Jean de Gingsins & Guy de Maupassant	FONTE	100	59
DIVONNE LES BAINS	Rue Jean de Gingsins & Guy de Maupassant	FONTE	150	724
LEAZ	Les Népliers	FONTE	100	390
COLLONGES	Rue du Pont Carnot	FONTE	100	450
GEX	Avenue de la Gare	FONTE	125	25
GEX	Avenue de la Gare	FONTE	150	289
GEX	Avenue de la Gare	FONTE	300	347
POUGNY	Cour de la Gare	PEHD	63	36
GEX	Rue de la Foret de Disse	PEHD	63	150
SAINT-GENIS POUILLY	Rue du Fierney	FONTE	150	382
THOIRY	Che de la Praille	FONTE	100	118

6.SURVEILLANCE DE LA QUALITE DE L'EAU

● REGLEMENTATION EN VIGUEUR

Le décret 2001-1220 du 20 décembre 2001 retranscrit en droit français les directives européennes relatives à la qualité des eaux de boisson. Ce décret est codifié, pour l'essentiel, aux articles R.1321-1 et suivants du Code de la Santé Publique.

Dans le cadre de ce décret, plusieurs types de contrôles sont réalisés au cours de l'année :

Le contrôle sanitaire : programme d'analyse défini par arrêté préfectoral et dont le suivi est assuré par l'A.R.S. Agence Régionale de Santé,

L'autocontrôle : programme d'analyse réalisé par la Régie des Eaux Gessiennes permettant d'obtenir un suivi complémentaire au contrôle sanitaire,

Le suivi quotidien du taux de désinfectant tout au long du réseau réalisé par la Régie des Eaux Gessiennes.

Limites de qualité : ces limites sont fixées pour des paramètres qui, lorsqu'ils sont présents dans l'eau sont susceptibles de générer des effets immédiats ou à plus long terme sur la santé du consommateur. C'est à partir de ces paramètres que l'on juge de la qualité de l'eau distribuée.

● RESULTAT 2018

L'eau distribuée par la Régie des Eaux Gessiennes fait l'objet d'un suivi analytique fréquent et rigoureux afin de garantir à ses abonnés une eau de qualité.

Au total plus de 400 analyses annuelles sont réalisées aux différentes étapes du parcours de l'eau depuis son prélèvement dans nos ressources jusqu'à sa distribution chez nos abonnés. 98% des analyses réalisées en 2018 se sont révélées conformes aux références de qualité.

Dans le tableau ci-dessous sont reprises les analyses faites dans le cadre du contrôle sanitaire de l'ARS et les analyses d'autocontrôle effectuées par notre prestataire (le laboratoire Savoie labo) en différents points du réseau.

	Eau distribuée		Eau produite		Eau brute		Total
	ARS	REOGES	ARS	REOGES	ARS	REOGES	
Nombre d'analyses réalisées	163	170	63	55	17	0	468
Nombre d'analyses conformes	161	165	63	53	17	0	459
Nombre d'analyses contenant les paramètres microbiologiques	163	170	63	55	17	0	468
Nombre d'analyses conformes sur les paramètres microbiologiques	161	165	63	54	17	0	460
Nombre d'analyses contenant les paramètres physico-chimiques	161	165	63	55	17	0	461

A landscape photograph of a mountain valley. In the foreground, a gravel path leads into a field of tall grass. The middle ground is filled with dense green trees and shrubs. In the background, a steep, rocky mountain rises under a blue sky with scattered white clouds. A large, white, serif 'VI' is overlaid on the center of the image, with the letters 'AS' visible to its right.

VI AS

A landscape photograph with a teal color cast. In the foreground, a gravel path runs diagonally from the bottom left towards the right. To the left of the path is a dense patch of tall grass. A black plastic liner is visible, running along the edge of the gravel path. In the background, a steep, vegetated hillside rises, with several power lines and pylons visible on its slope. The sky is blue with scattered white clouds.

SAINISSEMENT

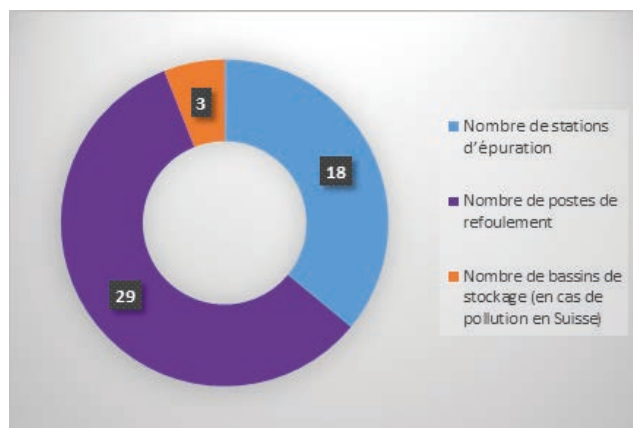
Plus de **621** km de
réseaux

60 km d'hydrocurage
en 2018

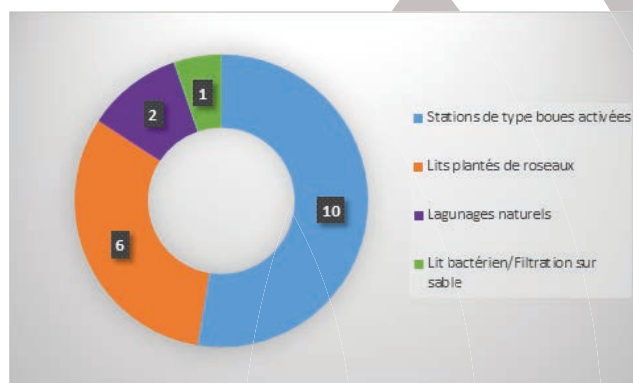
65% des
effluents traités en Suisse
et 35% en France

1. LES OUVRAGES

Le traitement des eaux usées du Pays de Gex est assuré en partie en France et pour partie en Suisse. Pour cela la Régie des Eaux Gessiennes dispose de 19 stations d'épuration (STEP), de 29 postes de refoulement et de 3 bassins permettant la rétention des effluents en cas de pollution ou maintenance du réseau en aval.

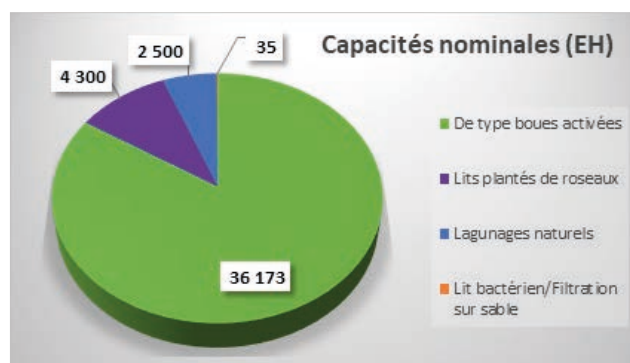


Station d'épuration de Mijoux



Station à lits plantés de roseaux de Challex

79 % des stations sont télésurveillées. Seules les lagunes de Vesancy et Collonges ainsi que les stations de Péron Greny et Mijoux Pellagru ne le sont pas. Les 29 postes de refoulement sont télésurveillés.



La capacité de traitement globale des stations d'épuration exploitées par la Régie représente près de 43008 Équivalent-Habitants.

La station ayant la plus grande capacité nominale de traitement est celle de Divonne Les Bains avec 15 000 Équivalent-Habitants.

La station d'épuration de Mijoux Pellagru est la plus petite avec une capacité de 35 Équivalent-Habitants.



Station de Divonne les Bains

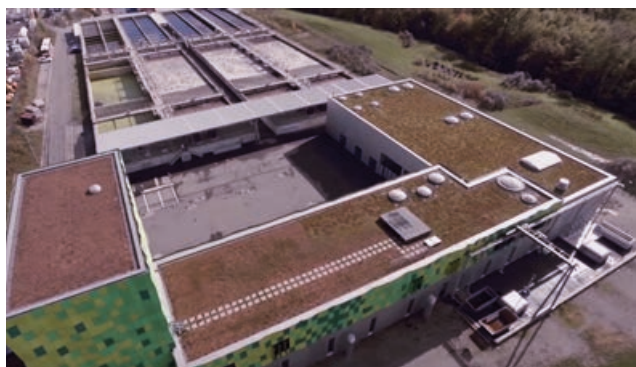
2. LE TRAITEMENT DES EFFLUENTS EN SUISSE

Près de 65% des effluents produits sur le territoire de Pays de Gex Agglomération sont acheminés vers deux stations d'épuration situées sur le canton de Genève : les stations d'épuration d'Aire et de Bois de Bay.

La station d'épuration des eaux usées d'Aire est l'une des plus grandes de Suisse. Elle a pour rôle de préserver la qualité de l'eau du Rhône et traite les eaux usées de la ville de Genève, de 24 communes du canton et de 3 communes du territoire français (Prevessin-Moëns, Ornex et Ferney Voltaire).

La STEP d'Aire, de type boues activées, a remplacé une ancienne station datant de 1967. Elle a été construite entre 1998 et 2003 pour porter sa capacité nominale à 600'000 EH.

La Station d'épuration de Bois-de-Bay, de type boues activées d'une capacité nominale de 130'000EH, a, quant à elle, été mise en service en avril 2009. Elle compte parmi les grandes stations d'épuration de Suisse et traite les eaux de Meyrin, Satigny et d'une partie des communes du territoire du Pays de Gex (Gex, Cessy, Segny, Echenevex, Crozet, Sergy, Thoiry, Saint Genis Pouilly et Chevry) en supprimant les rejets d'eaux polluées dans l'Allondon.



L'acheminement des effluents produits en France à la STEP d'Aire a nécessité notamment la construction de la galerie de Chouilly.



Cet ouvrage de raccordement a pour objectif d'acheminer les eaux usées (réseau pseudoséparatif) des bassins d'assainissement du pays de Gex de l'Allondon et du Journans (sur le territoire français) jusqu'au collecteur primaire existant de Nant d'Avril en vue de leur traitement, à la Station d'Épuration du Bois-de-Bay.

En raison des conditions topographiques, cette galerie est construite en souterrain, sous la colline de Chouilly, sur une grande partie du tracé.

En temps de pluie, l'ouvrage sert de rétention afin, d'une part de réduire les déversements d'orage à l'Allondon et au Lion, d'autre part de régulariser/optimiser le débit de raccordement à la galerie « Merdisel » et à la station d'épuration de Bois-de-Bay. Le volume utile de rétention est d'environ 10 000 m³.

La galerie de Chouilly est un collecteur d'eaux usées. Il s'agit d'un tunnel de 2.3 km longueur et 2.5 m de diamètre intérieur sans regard de visite intermédiaire.

À compter du 1^{er} janvier 2018, le Groupement Local de Coopération Transfrontalière (GLCT) de la Galerie de Chouilly, propriétaire de l'ouvrage, a chargé la Régie des Eaux Gessiennes d'assurer l'exploitation de la galerie et de ses ouvrages associés à savoir :

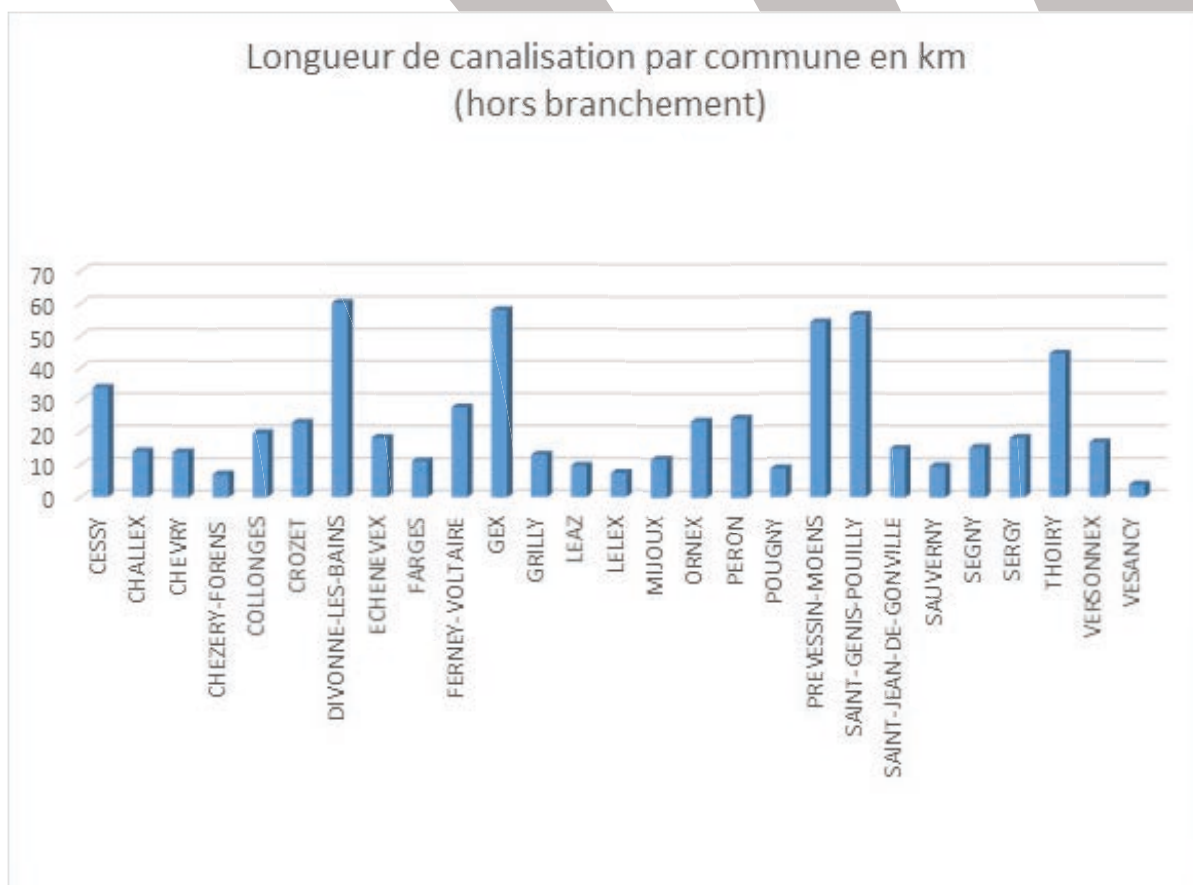
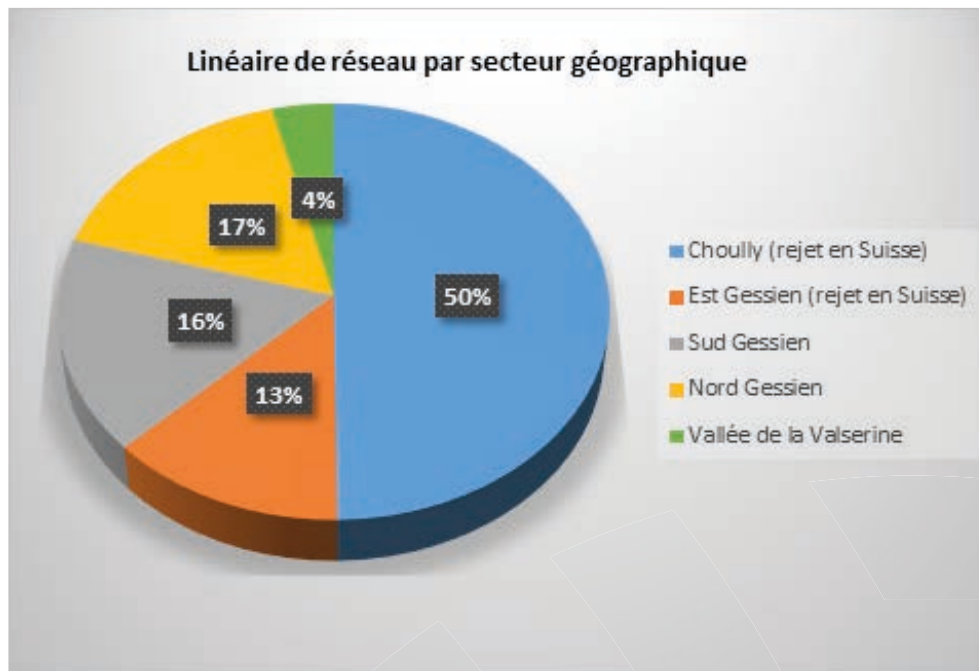
- **L'ouvrage d'entrée 114** : L'ouvrage d'entrée est situé à l'amont de la galerie de raccordement / rétention. Il comprend un dessableur/piège à charriage et un déversoir (surverse) de sécurité équipé de clapets antiretour permettant d'éviter, lors des crues de l'Allondon, l'engouffrement de la rivière dans la galerie. Une vanne permet de limiter le débit entrant dans la galerie lors des phases d'entretien et de visites,

- **L'ouvrage de régulation 116** : L'installation de régulation est destinée à limiter le débit à la sortie de l'ouvrage de raccordement/rétention. Le système est conçu et dimensionné de manière à réguler le débit de sortie à $Q_s = 1.0 \text{ m}^3/\text{s}$ (réglable en temps réel), quelle que soit la charge en amont (jusqu'à env. 12 m).

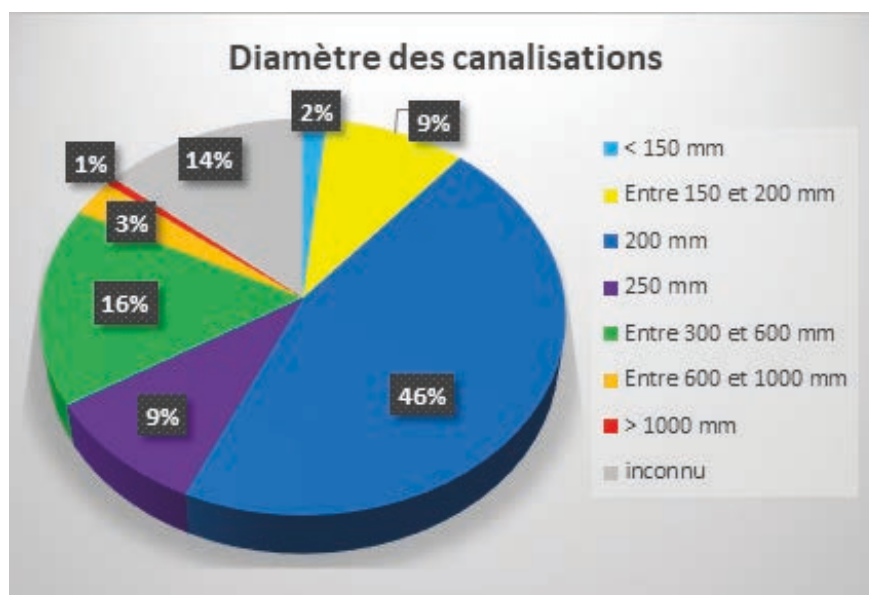
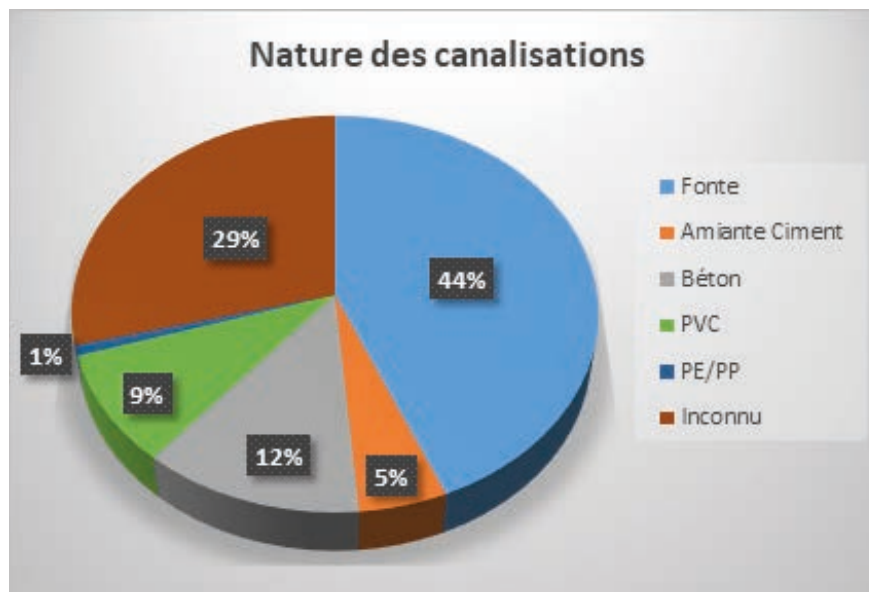


3.LES RESEAUX

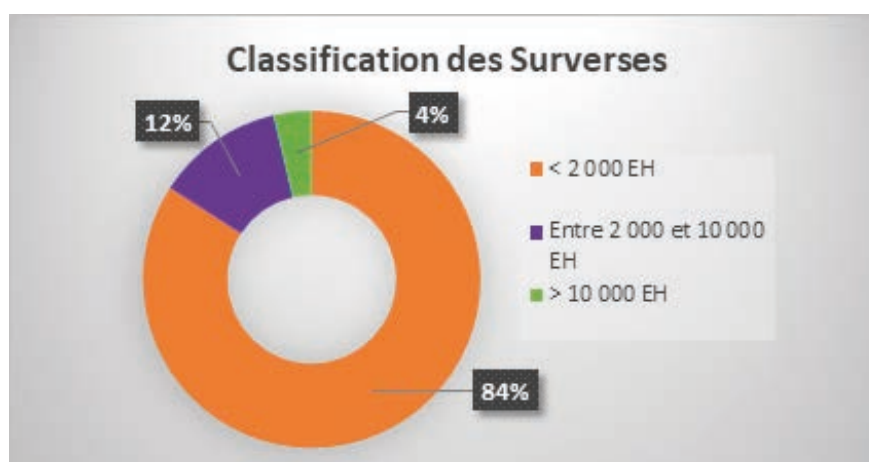
Longueur totale de canalisations de collecte et de transport (hors branchement) en km	621,63
Nombre de regards (visitables ou non) sur le réseau renseignés dans le SIG	15 471
Nombre de branchements renseignés dans le SIG	31 591
Nombre de surverses (STEP/PR/réseau)	82
Nombre de surverses télésurveillées	22
Nombre de points de mesures télésurveillés sur réseau	38



91 % du réseau est en système séparatif et 9 % en unitaire. Des travaux de mise en séparatif se poursuivent. Ce linéaire est réparti en plusieurs catégories de diamètres et de matériau.



Les diamètres < 150 mm correspondent à des conduites de refoulement.
44 % des conduites sont en fonte. C'est le matériau posé en priorité sur le territoire du Pays de Gex.



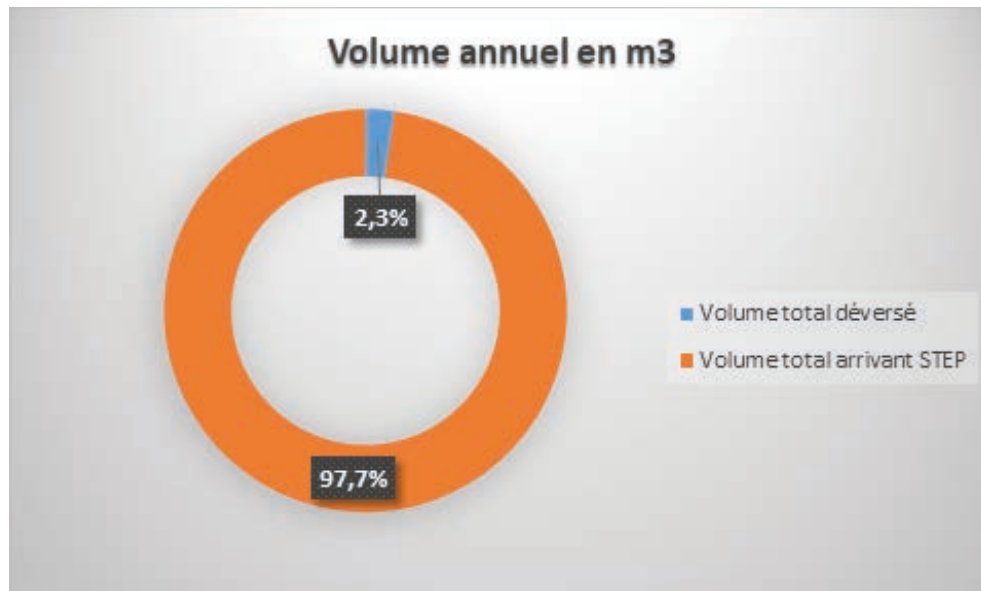
Les surverses, ou trop-plein, permettent de rejeter une partie des eaux collectées dans un bassin de rétention ou directement au milieu naturel sans être traitées par une station d'épuration.

Pour les surverses (Trop-plein) où transitent plus de 2 000 Équivalent-Habitants (soit 13 ouvrages), il est nécessaire de connaître la durée et le nombre de déversement, ainsi qu'au minimum, une estimation du volume déversé.

Pour celles qui sont supérieures à 10 000 EH (surverse de la galerie de Chouilly, surverse de l'ancienne station de Ferney (Est Gessien) et celle de la station de Divonne les Bains), une estimation, au minimum, de la charge polluante déversée est obligatoire.

4.COMPTE RENDU D'ACTIVITE

● LES VOLUMES D'EAU



Données fournies pour les stations d'épuration ayant un système de mesure.

La quantité d'effluents déversés au milieu naturel consécutivement à des pluies a augmenté de 81% par rapport à 2017 (117 104 m³ en 2017 pour 207 335 m³ en 2018). Ceci représente 2,3 % des eaux usées collectées par le réseau d'assainissement.

Les volumes collectés par le réseau d'assainissement ont augmenté de 25 % en 2018.

L'année 2018 a connu une plus forte pluviométrie qu'en 2017 (906 mm en 2017 pour 975 mm en 2018), ce qui explique la hausse des volumes en entrée de stations d'épuration ou à l'exutoire des réseaux vers la Suisse (+23%).

L'intense pluviométrie du mois de janvier (cumul pluviométrie = 300mm) a engendré de nombreux déversements sur le réseau et en entrée de stations d'épuration durant cette période.

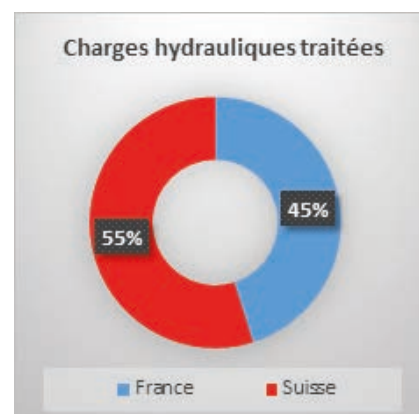
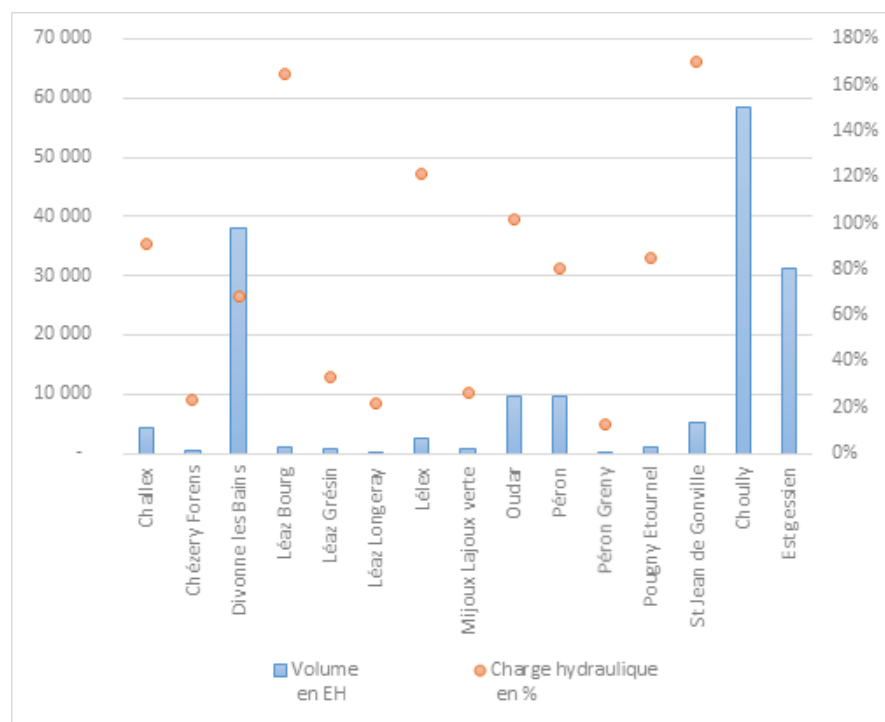


Lits plantés de roseaux de Pougny Etournel

● LES VOLUMES ET CHARGES TRAITES

● Charges Hydrauliques

Système d'assainissement	Charge hydraulique en EH	Charge hydraulique en %	Volume en m³/j	Débit nominal en m³/j
TERRITOIRE FRANCE				
Challex	4 367	91%	655	720
Chézery Forens	487	24%	73	310
Divonne les Bains	38 020	68%	5703	8400
Léaz Bourg	1 093	165%	164	99,6
Léaz Grésin	700	33%	105	320
Léaz Longera	253	22%	38	175
Lélex	2 667	121%	400	330
Mijoux Lajoux verte	840	26%	126	480
Oudar	9 727	101%	1459	1440
Péron	9 620	80%	1443	1800
Péron Greny	62	12%	9,3	75
Pougny Etournel	980	84%	147	174
St Jean de Gonville	5 100	170%	765	450
TOTAL	73 915 EH		11 087 m³/j	14 774 m³/j
TERRITOIRE SUISSE				
Chouilly – STEP Bois de Bay	58 527		8779	
Est gessien – STEP Aire	31 300		4695	
TOTAL	89 827 EH		13 474 m³/j	



Malgré les travaux de mise en séparatif des réseaux déjà réalisés, les stations de l'Oudar à Versonnex, de Saint Jean de Gonville, de Lélex et de Léaz Bourg restent surchargées hydrauliquement.



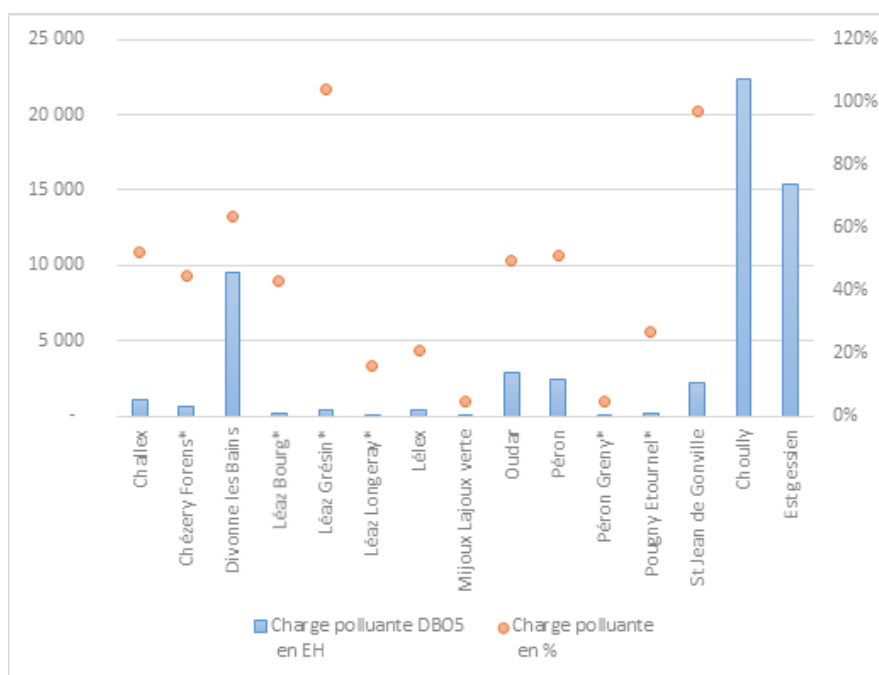
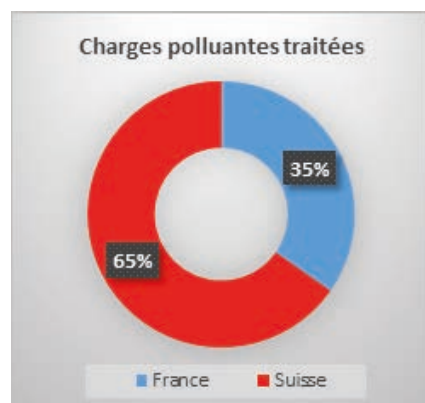
Station de Léaz Bourg

• Charges polluantes

Système d'assainissement	Charge polluante DBO ₅ en EH	Charge polluante en %	Charge polluante DBO ₅ en kg O ₂ /j	Charge nominale DBO ₅ en kg O ₂ /j
TERRITOIRE FRANCE				
Challex	1 050	53%	63	120
Chézery Forens*	600	44%	36	81
Divonne les Bains	9 567	64%	574	900
Léaz Bourg*	172	43%	10,3	24
Léaz Grésin*	417	104%	25	24
Léaz Longeray*	32	16%	1,9	12
Lélex	417	21%	25	118,8
Mijoux Lajoux verte	142	5%	8,5	180
Oudar	2 900	50%	174	350
Péron	2 400	51%	144	280
Péron Greny*	25	5%	1,5	30
Pougny Etournel*	213	27%	12,8	48
St Jean de Gonville	2 183	97%	131	135
TOTAL	20 117 EH		1 207 kg O₂/j	2 303 kg O₂/j
TERRITOIRE SUISSE				
Chouilly – STEP Bois de Bay	22 367		1342	
Est gessien – STEP Aïre	15 400		924	
TOTAL	37 767 EH		2266 kg O₂/j	

*Taux de charge sur 1 ou 2 analyses / 24 heures

Les stations de Léaz Grésin (fréquence réglementaire : 1 analyse annuelle) et Saint Jean de Gonville (fréquence réglementaire : 1 analyse mensuelle) sont en surcharge de pollution.



● CONSOMMATION ELECTRIQUE

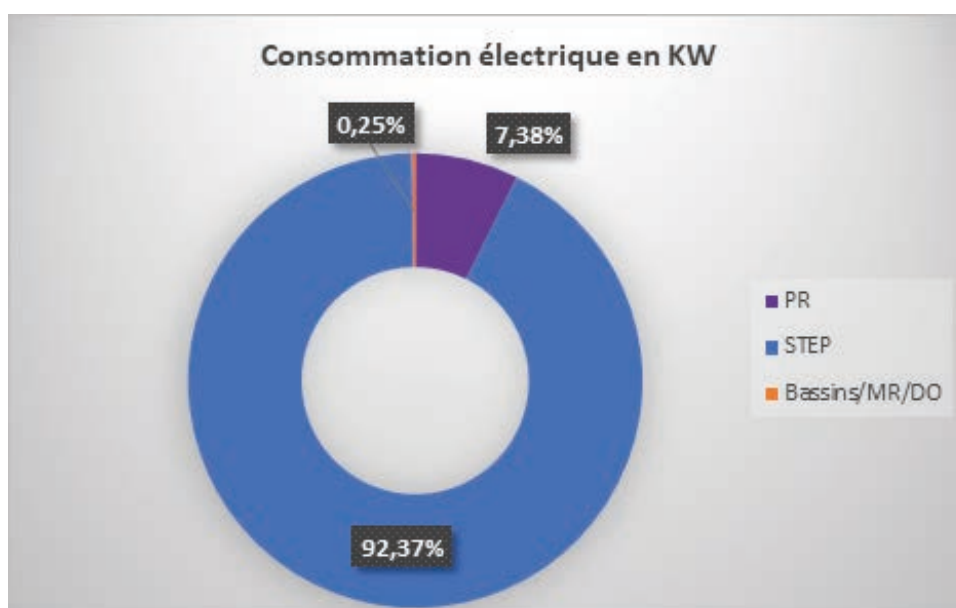
Les sites les plus énergivores sont les stations d'épuration (excepté les lits plantés de roseaux et les lagunes). Ces ouvrages ont besoin d'énergie pour le pompage des effluents, le fonctionnement des équipements de prétraitements, l'aération des bactéries dans les bassins ainsi que la déshydratation des boues.

Les postes de refoulement ou relèvement consomment de l'électricité pour le pompage des

effluents.

Afin de répondre à la réglementation en vigueur, certains déversoirs d'orage et mesures de débits de réseaux ont nécessité leur raccordement au réseau électrique.

Les bassins de stockage ne nécessitent qu'occasionnellement l'utilisation de l'énergie électrique lors des phases de vidange par pompage.



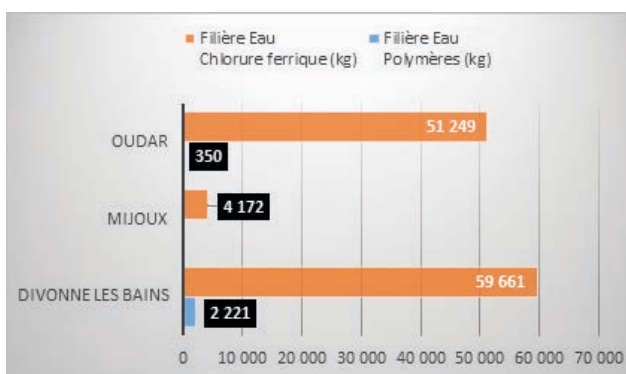
La consommation électrique pour l'ensemble des stations d'épuration est de 1 579 969 KW, soit plus de 92% de la consommation totale des ouvrages d'assainissement.

En 2019, la recherche d'économie s'orientera vers l'aération des ouvrages notamment en fonctionnant en mode oxygène/redox plutôt qu'en cadence/durée privilégiant ainsi les besoins en oxygène réels des bactéries en charge de la dépollution des eaux.

● LES PRODUITS DE TRAITEMENT

Pour le traitement des eaux usées, 2 types de produits sont utilisés selon la filière :

- Le chlorure ferrique pour le traitement du phosphore lorsque les normes de rejet sont inhérentes à un cours d'eau sensible (stations de Mijoux/Divonne les Bains/ Versonnex).
- Le polymère pour les stations qui ont un traitement tertiaire comme les stations de Divonne les Bains et Versonnex.



Traitement tertiaire de la station de Divonne les Bains

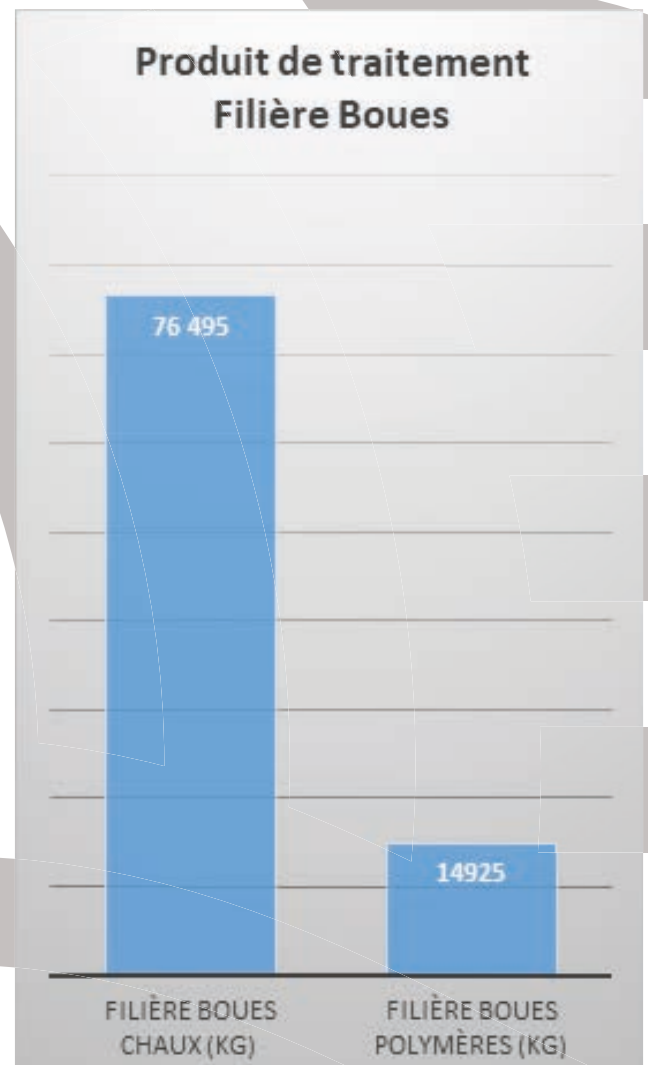
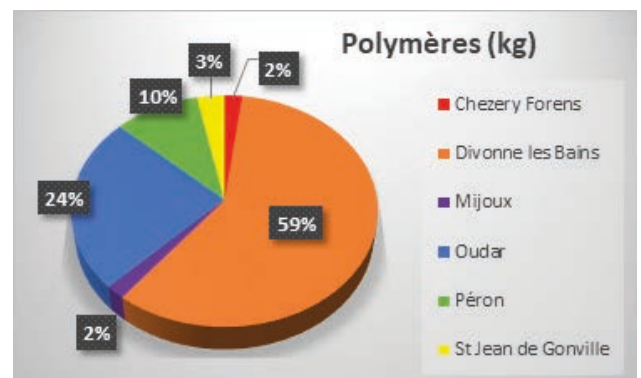
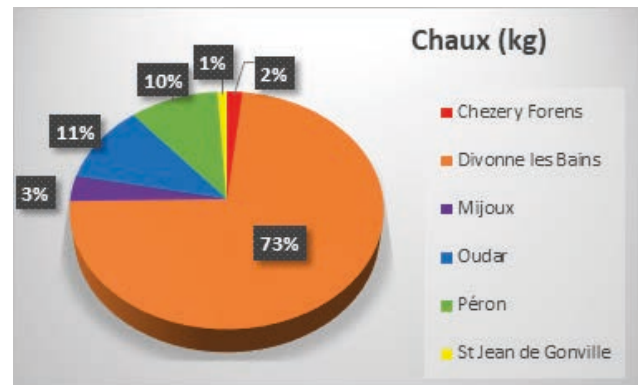
Pour le traitement des boues, 2 types de produits sont également utilisés :

- Le polymère pour les stations équipées d'une déshydratation,
- La chaux (vive ou éteinte) pour hygiéniser les boues avant l'épandage.

Pour le site de Péron, les masses des réactifs servant à traiter les boues de Farges et Pougny Gare sont incluses.

Pour le site de Mijoux, les masses des réactifs servant

à traiter les boues de Lélex et de Menthieres sont incluses.





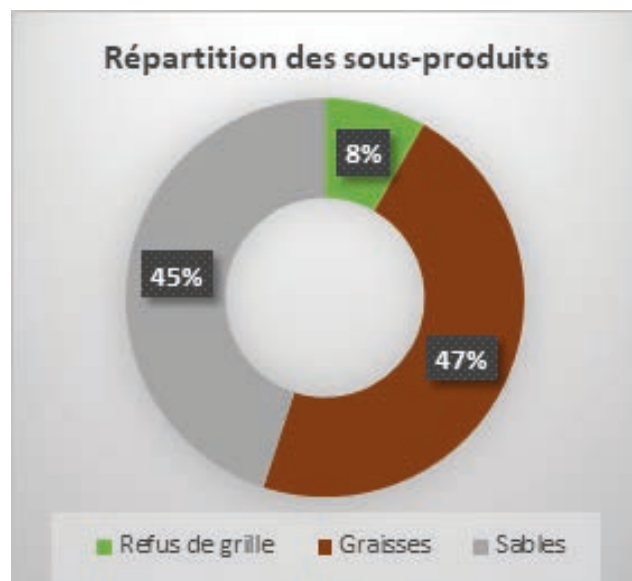
Silo, déshydratation et hangar de stockage des boues de la station de Divonne les Bains

● LES SOUS-PRODUITS

- Prétraitements : Refus de grille / Graisses / Sables

La première étape de traitement des eaux usées consiste à piéger les éléments en suspension dans l'effluent, ainsi ces prétraitements produisent un certain nombre de déchets. Après leur conditionnement ils sont transportés vers des filières d'élimination agréées. Les refus de grille constitués des éléments solides les plus grossiers tels que les lingettes à usage unique sont incinérés sur le site du SIDEFAGE implanté sur la commune de Valserhône. Les graisses et sables sont acheminés vers la station d'épuration de Groissiat.

Déchets	Quantité en tonnes
Refus de grille	25,89
Graisses	146,40
Sables	141,00



Dessableur de la station de Divonne les Bains

● Production de boues

Pour les stations conçues sur le principe des boues activées, le deuxième étage de traitement consiste à éliminer la pollution dissoute dans les effluents par un procédé biologique, ce sont des bactéries qui mis en présence d'air vont dégrader la pollution organique. Ces bactéries se développent et sont extraites régulièrement des bassins sous forme de boues afin de maintenir une biomasse constante. Ces boues sont ensuite déshydratées et chaulées pour être valorisées en épandage agricole.

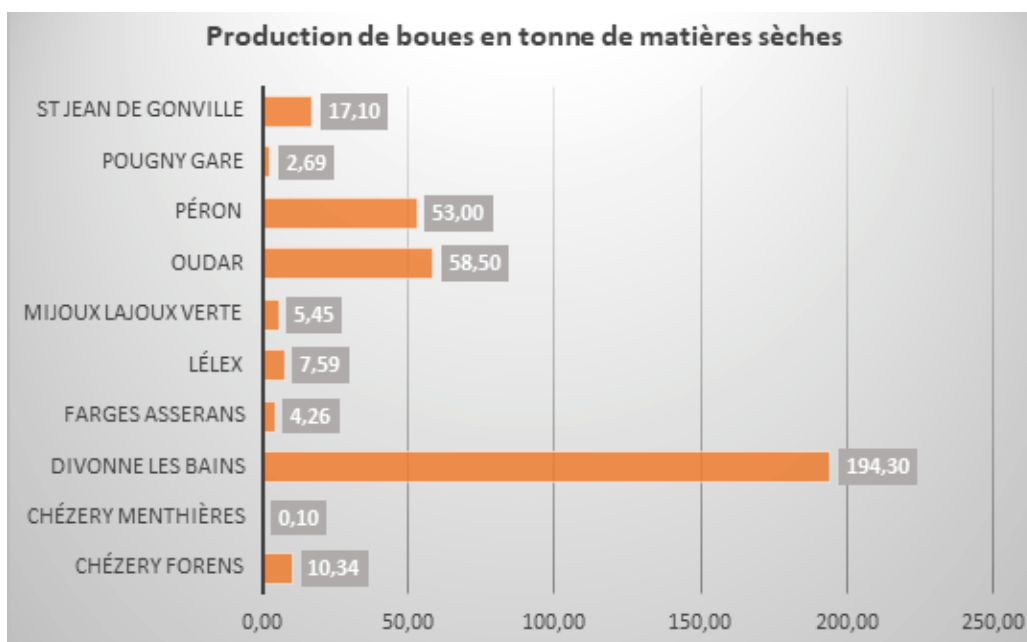
Pour les stations à lits plantés de roseaux et les lagunes, les boues sont curées dès lors que les étages de traitement sont saturés en boues (10 à 15 ans de fonctionnement en fonction de la charge d'entrée), il n'a pas été nécessaire d'en retirer en 2018.



Centrifugeuse mobile



Centrifugeuse de la station de Versonnex



● CAMPAGNE D'EPANDAGE

1 580 m³ de boues ont été épandues lors de 3 campagnes (en avril, en août et en octobre).

● Analyses des boues

Les stations ont fait l'objet d'analyses de boues avant épandage selon des fréquences définies réglementairement et respectant le plan d'épandage. Le tableau ci-dessous présente le nombre et le type d'analyses réalisées

	Valeur Agronomique	ETM	CTO
DIVONNE	6	4	2
OUDAR	5	2	2
VERSIONNEX			
FARGES	2	2	1
POUGNY GARE	1	1	0
PERON avant mélange	1	1	1
PERON après mélange	4	3	2
MIJOUX avant déshydratation	2	2	2
Mijoux sortie centrifugeuse	1	1	1
LELEX	1	1	1
CHEZERY	2	2	0
ST JEAN DE GONVILLE	2	2	2

Valeur agro : Valeur agronomique (MS – pH – Azote – phosphore – potassium) / ETM : Éléments traces métalliques (zinc – plomb – Nickel – Mercure – cuivre – chrome – cadmium) / CTO : Composés traces organiques (PCB et HAP)

100 % des analyses sont conformes.

Les boues apportent une dose acceptable en Azote, Phosphore et Potassium.

Les éléments traces métalliques n'atteignent pas 40% des valeurs limites.

De la même manière, les teneurs en composés traces organiques respectent la réglementation (< 10% des seuils limites pour tous les paramètres).

● Analyses des sols

23 analyses de sol ont été réalisées sur des parcelles à épandre en 2018.

Elles démontrent que les sols analysés sont bien pourvus en matière organique, en phosphore et en potassium.

Excepté le nickel, toutes les valeurs en éléments traces métalliques sont inférieures aux seuils réglementaires. Une étude a montré que ces taux élevés en nickel sont attribués au fond géochimique des sols du Pays de Gex.

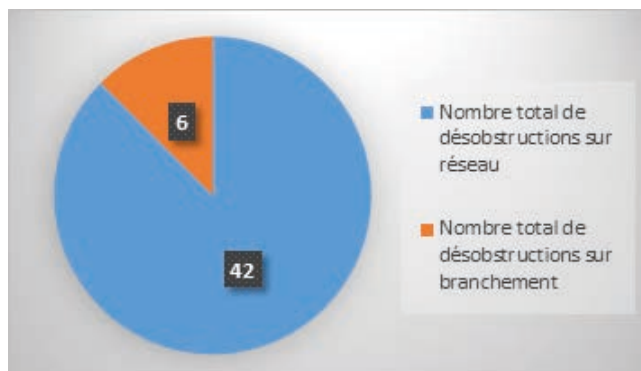


Epandeur

5.INTERVENTIONS REALISEES

● DESOBSTRUCTION DES RESEAUX

18 points noirs sont recensés sur les réseaux d'assainissement de Pays de Gex Agglo (y compris les canalisations où la régie est intervenue au moins 2 fois en 2018, comme le définit l'indicateur SPDE).



Ils font l'objet d'une surveillance accrue, à ce titre des curages préventifs supplémentaires sont réalisés sur ces points.

Seules 10 interventions réseau sur les 42 ont fait l'objet d'un déversement par temps sec.

La majorité des bouchages sont dus à la présence des lingettes. Pour rappel, le règlement de service de la Régie des Eaux Gessiennes interdit leur rejet au réseau d'assainissement (article 2.1.2).



● CONTRÔLES DE BRANCHEMENT

671 contrôles ont été réalisés pour des enquêtes avant travaux, pour des contrôles de mises en conformité ou pour des ventes de biens. Ils sont effectués avec du colorant et/ou des essais à la fumée.

86 % des contrôles sont conformes.

● SUIVI DES DO et POINTS DE MESURE REGLEMENTAIRES

Le bilan des déversements est représenté par système d'assainissement dans les tableaux suivants.

Les déversoirs déversant le plus fréquemment sont :

- DO48 à Ferney Voltaire : 61 jours pour 30 536 m³,
- DO60 à Prévessin Moëns : 49 jours pour 16 323 m³,
- DO46 à Ferney Voltaire : 15 jours pour 18 536 m³,
- DO26 à Sergy : 13 jours pour 10 015 m³,
- DO67 à Cessy : 10 jours pour 1481 m³.
- Bassin versant de Chouilly :

Nom du déversoir	Commune	Nb de jours de déversement	Temps de débordement en heures	Volume annuel déversé
DO n°26 - Sergy	Sergy	13	69	10 015
DO n°31 - St Genis - rue JJ Rousseau	St Genis Pouilly	1	0	5
DO n°35 - St Genis - Chalet suisse	St Genis Pouilly	5	13	1 352
DO n°67 - Cessy	Cessy	10	39	1 481
DO n°68 - Cessy	Cessy	5	1	5
DO n°126 - Galerie de Chouilly	St Genis Pouilly	-	-	-
Totaux	-	34	122	12 858

- Bassin versant de l'Est Gessien :

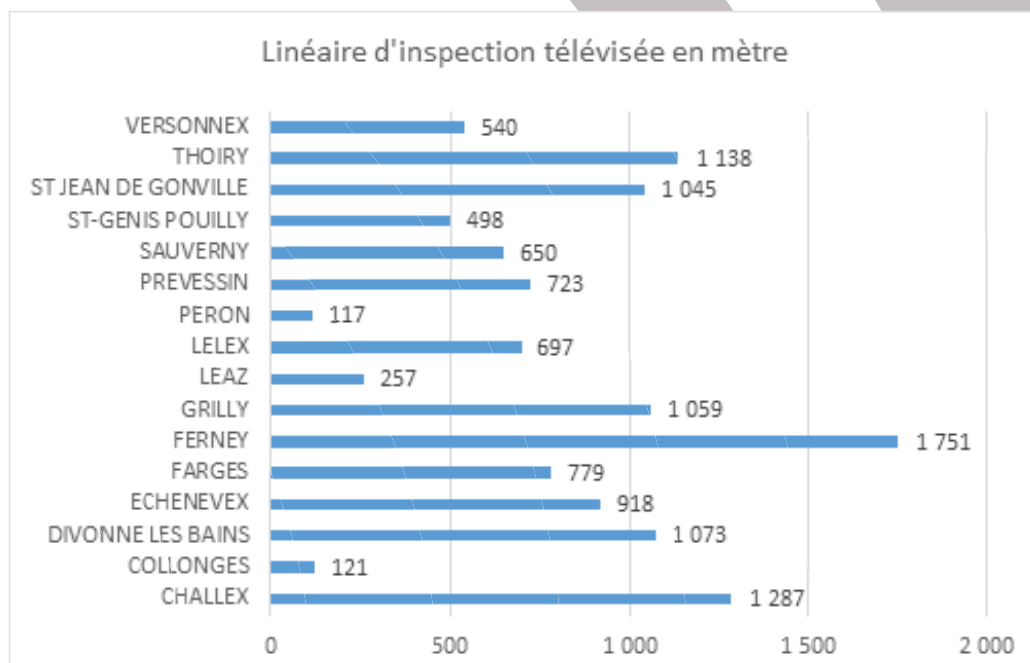
Nom du déversoir	Commune	Nb de jours de déversement	Temps de débordement en heures	Volume annuel déversé
DO n°42 - Ancienne step Ferney	Ferney	1	0	15
DO n°46 - Ferney - Rue de Meyrin	Ferney	15	49	18 536
DO n°48 - Ferney - ch planche brulée	Ferney	61	412	30 536
DO n°60 - Preveissin - chem Magny	Preveissin	49	292	16 323
Totaux	-	126	753	65 410

- Bassin versant de Divonne les Bains :

Répartition des déversements	Déversements de temps sec		Déversements de temps de pluie	
	Nombre de jours	Volume (m³)	Nombre de jours	Volume (m³)
DO n°85 - Hippodrome	0	0	2	821
DO n°88 - Pont des Îles	0	0	4	11 492
Totaux	-	-	6	12 313

● INSPECTIONS TELEVISEES

La Régie des Eaux Gessiennes réalise régulièrement des inspections télévisées afin de vérifier l'état des réseaux et d'en améliorer sa connaissance globale. À cet effet en 2018, 12 649 mètres ont été contrôlés, soit 2 % du linéaire total.



● INSPECTIONS DE LA GALERIE DE CHOULLY PAR DRONES FLOTTANTS

L'objectif des inspections était d'établir un diagnostic des ouvrages après une période de fonctionnement de 9 ans.

La méthode :

L'inspection a été réalisée avec l'aide de plusieurs drones flottants de la société CT2MC, basée à Chambéry. Ces drones se sont déplacés dans la cunette de façon gravitaire sans moteur de propulsion, pour collecter les différentes mesures attendues.

Pour aller plus loin dans les investigations il a également été prévu :

- De digitaliser la galerie,
- Des Prises de vidéos latérales et frontales afin de détecter l'ensemble des défauts du béton,
- D'estimer le dépôt au fond de cette conduite.



Une quarantaine d'anomalies mineures ont été observées dont 2 infiltrations. Ces 2 désordres sont situés à chaque bout de la galerie de chouilly. Le réseau est très faiblement encrassé, on peut donc en déduire que le dessableur situé côté Français est efficace.

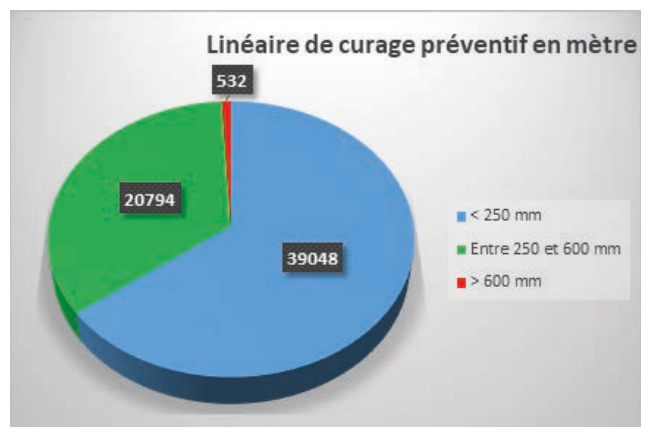
● REPARATIONS REALISEES SUR LE RESEAU DE COLLECTE

En septembre 2018, suite à une résurgence d'eaux usées au chemin du pied du mont à Echenevex, une inspection a été réalisée et a montré un déboîtement de tuyau, qui ne le rendait plus étanche. Une manchette de réparation a été mise en place (sans réalisation de tranchée).

En décembre 2018, une conduite en grès de diamètre 200 mm s'est effondrée rue Jules Verne à Crozet. Une réparation a été réalisée au droit de la casse, ainsi qu'une inspection télévisée pour voir l'état global de cette antenne. Suite à cette inspection, le renouvellement de la conduite par éclatement est prévu en 2019 sur l'ensemble du tronçon.

Curages préventifs :

Le maintien en bon état de fonctionnement et la réduction des déversements au milieu naturel suite à des dysfonctionnements du réseau d'assainissement sont l'un des objectifs importants de nos services. Ainsi en 2018 60 453 mètres de canalisation ont été entretenues par hydro-curage, soit 9.7 % du linéaire et 89 % de plus qu'en 2017.



6. TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT REALISES

● TAUX MOYEN DE RENOUVELLEMENT ET REHABILITATION DU RESEAU DE COLLECTE

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé par la longueur totale du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées. Les

interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercices	2014	2015	2016	2017	2018
Linéaire renouvelé en km	3,90	4,00	5,36	6,50	6,06

Au cours des 5 derniers exercices, 25,82 km de linéaire de réseau ont été renouvelés, réhabilités ou mis en séparatif.

Le taux moyen de renouvellement des réseaux est :

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'exercice 2018, le taux moyen de renouvellement des réseaux est 0,82 % (0,70% en 2017).

● TRAVAUX NEUFS

Commune(s)	Rues	Nature canalisation	Diamètre en mm	Longueur de canalisation en m
CESSY	Gd Journans	FONTE	200	49
CESSY	29 impasse des Alpes	FONTE	150	10
CROZET	83 Rte du Marais	FONTE	200	165
CROZET	Champ sous Villeneuve route d'Arhée	Résine polyester	300	2 077
CROZET	Chemin des Reinnets	FONTE	150	5
DIVONNE LES BAINS	Chemin de l'Etraz	FONTE	200	63
DIVONNE LES BAINS	Rue Jean de Gingins & Guy de Maupassant	FONTE	150	150
DIVONNE LES BAINS	Rue Jean de Gingins & Guy de Maupassant	FONTE	200	715
FARGES	Rue de la République	FONTE	150	4
FERNEY VOLTAIRE	Les Glycines - Ruelle des Jardins	FONTE	200	125
GEX	Aménagement Col de la Faucille	FONTE	200	370
GEX	Aiglette - SDIS	FONTE	300	274
LEAZ	Les Népliers	FONTE	200	770
LEAZ	Les Népliers	BETON	300	192
LELEX	Chalet des Sources	FONTE	150	6
ORNEX	RD 1005 - rue de bejoud	Résine polyester	300	616
PERON	Rue du Branlant	FONTE	200	77
POUGNY	Route de Collonges	FONTE	200	541

7.SURVEILLANCE DE LA QUALITE DES REJETS

● REGLEMENTATION EN VIGUEUR

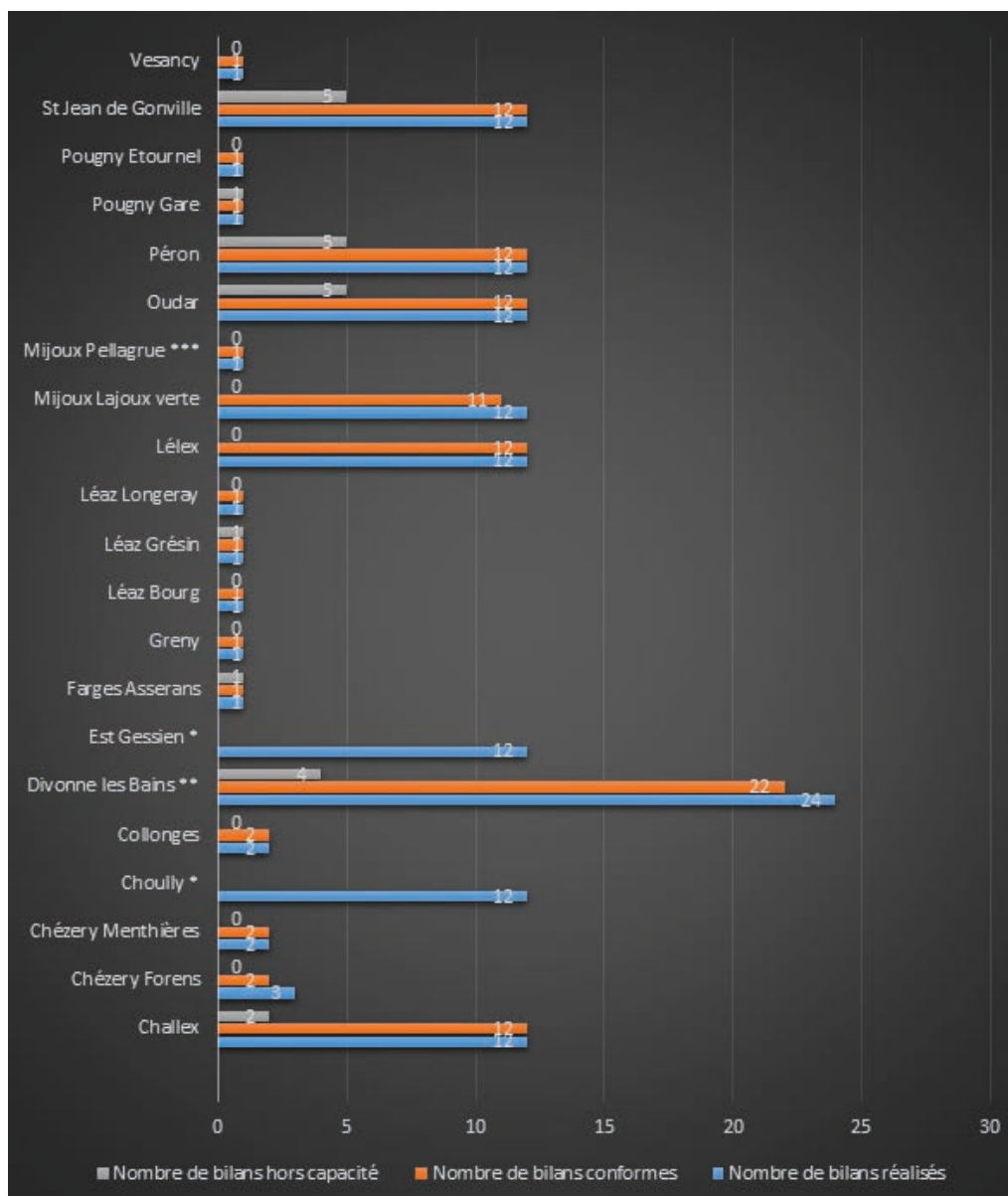
Arrêté du 21 juillet 2015 : Conformément à l'article R. 2224-12 du code général des collectivités territoriales pour les agglomérations d'assainissement et en application de l'article R. 2224-17 du code général des collectivités territoriales pour les immeubles raccordés à une installation d'assainissement non collectif, le traitement doit permettre de respecter les objectifs environnementaux et les usages des masses d'eaux constituant le milieu récepteur.

Ce traitement doit au minimum permettre d'atteindre, pour un volume journalier entrant inférieur ou égal au débit de référence et hors situations inhabituelles décrites à l'article 2, les rendements ou les concentrations figurant au tableau 6 de l'annexe 3 pour les paramètres DBO₅, DCO et MES ; au tableau 7 de l'annexe 3 pour les paramètres azote et phosphore, pour les stations de traitement des eaux usées rejetant en zone sensible à l'eutrophisation.

Des valeurs plus sévères que celles figurant dans cette annexe peuvent être prescrites par le préfet en application des articles R. 2224-11 du code général des collectivités territoriales et R. 214-15 et R. 214-18 ou R. 214-35 et R. 214-39 du code de l'environnement, au regard des objectifs environnementaux.

● SYNTHESE DE L'AUTOSURVEILLANCE REALISEE AU COURS DE L'ANNEE

Ceux sont des bilans réalisés pendant 24 heures, proportionnels au débit, en entrée et en sortie de station d'épuration. La conformité du bilan est définie par la concentration du rejet à respecter ^{et/ou} le rendement d'épuration à atteindre. Selon la capacité de la station, un nombre de non-conformité est acceptée, à condition de ne pas dépasser la concentration rédhibitoire. Dans ce dernier cas, la station sera déclarée non conforme. En 2018, 97,4 % des bilans d'autosurveillance étaient conformes. Aucune non-conformité n'a atteint le seuil rédhibitoire en concentration.



* effluents bruts dirigés sur Suisse (24 analyses non comptées dans les 108 conformes)

** bilans hors capacités uniquement pour les paramètres NGL et NH4 ou la température

*** l'analyse a bien été effectuée. Le débit n'étant pas quantifiable, ceci entraîne la non-conformité de la station.

Pour les stations supérieures ou égales à 2 000 EH : Les bilans hors capacité n’influent pas sur la conformité des bilans.

Pour les stations inférieures à 2000 EH : Seul le déplacement de la capacité hydraulique de la station est pris en compte et n’influe pas sur la conformité des analyses.

● NOMBRE TOTAL D’INTERRUPTIONS NON PROGRAMMEES DU SERVICE

En période hivernale (du 10/01/2018 au 21/03/2018) , suite au gel des eaux du clarificateur, la station d’épuration de Chezery Menthieres a été arrêtée durant 70 jours. Cependant en raison de la capacité de stockage de l’ouvrage et de la faible charge entrante, cet événement n’a pas d’incidence sur la qualité du rejet.



The image shows a landscape with a metal grate in the foreground, a dirt path or stream bed in the middle ground, and a forest in the background. The entire image is overlaid with a teal tint. The word "viii" is written in a large, white, serif font across the center of the image.

viii



ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

763 d'installations
individuelles recensées

599

d'installations contrôlées
depuis le 01/01/2008

Coût du
contrôle

périodique:

168€

HT réparti sur
4 années.

1.LES OUVRAGES

Lorsqu'un logement n'est pas raccordé au réseau public de collecte des eaux usées, il doit être équipé d'une installation d'assainissement non collectif autonome.

763 installations autonomes sont identifiées sur le territoire gessien. La Régie des Eaux Gessiennes réalise le contrôle de ces installations. Le contrôle donne lieu à un diagnostic de conformité ou non avec la réglementation.



Filtre à sable

Les travaux de mise en conformité sont à la charge du propriétaire et suivis par la Régie des Eaux Gessiennes. En cas de vente, la réglementation impose que le système individuel soit contrôlé pour vérifier la bonne conformité de l'installation et, si besoin, engager des travaux.

2.COMPTES RENDU D'ACTIVITE

Depuis 2008, 599 installations ont été contrôlées et 83 ont été jugées conformes.



Filtre en zéolithe



VIT



I COMPTE-RENDU FINANCIER

La gestion financière de l'établissement est organisée à partir d'une régie prolongée. Ainsi la régie a en charge les opérations suivantes :

- Établissement des factures,
- Envoi des rappels et mise en demeure,
- Encaissement des fonds sur le compte de la régie puis reversement au Trésor Public.

À l'issue de la mise en demeure, les factures impayées sont transmises au centre des finances de Gex (Trésor Public) pour recouvrement contentieux.

Lors d'une séance en date du 11 avril 2019, le Conseil d'Administration a approuvé les premiers comptes administratifs de la régie qui, hors opérations de rattachements recettes, se résument comme indiqué ci-après.

1.BUDGET EAU POTABLE

● SECTION D'EXPLOITATION

DEPENSES	Montants HT	RECETTES	Montants HT
Charges Générales	2 591 593 €	Excédent antérieur	659 414 €
Atténuations de Charges	2 212 547 €	Produits Gestion courante	10 747 050 €
Charges Gestion courantes	1 226 257 €	Autres Produits Gestion courante	621 289 €
Charges financières	454 569 €	Produits exceptionnels	1 605 661 €
Charges exceptionnelles	171 601 €		
Dotations Amortissements	1 900 005		
MONTANT TOTAL	8 592 572 €		13 633 414 €

● SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES	Montants HT	RECETTES	Montants HT
Amortissement subventions	294 396 €	Excédent antérieur	2 257 323 €
Capital des Emprunts	670 670 €	Amortissement immobilisations	1 900 005 €
Remboursement subvention	4 688 €	Excédent capitalisé	2 500 000 €
Immobilisation incorporelles	107 172 €	Subventions	906 857 €
Immobilisations corporelles	532 949 €	Facturation Branchements	401 180 €
Travaux	2 611 248 €	Autres Recettes	5 490 €
MONTANT TOTAL	4 221 123 €		3 749 732 €

2.BUDGET ASSAINISSEMENT

● SECTION D'EXPLOITATION

DEPENSES	Montants HT	RECETTES	Montants HT
Charges Générales	1 236 927 €	Excédent antérieur	741 604 €
Charges Gestion courante	6 453 394 €	Vente de Produits	11 081 284 €
Charges financières	48 387 €	Subventions	198 672 €
Charges Exceptionnelles	152 987 €	Autres Produits Gestion courante	232 437 €
Dotation amortissements	2 537 317 €	Produits exceptionnels	717 388 €
MONTANT TOTAL	10 429 013 €		12 971 385 €

● SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES	Montants HT	RECETTES	Montants HT
Amortissement subventions	715 523 €	Excédent antérieur	4 022 240 €
Capital des emprunts	122 527 €	Subventions	529 980 €
Immobilisation incorporelles	83 491 €	Amortissements	2 537 317 €
Immobilisations corporelles	169 032 €	Excédent capitalisé	1 500 000 €
Travaux	2 316 131 €	Travaux pour compte de Tiers	1 102 734 €
Remboursement subventions	283 952 €	Autres recettes	529 980 €
Travaux pour compte de Tiers	1 102 734 €		
Dépôts et consignations	1 273 €		
MONTANT TOTAL	4 794 664 €		9 888 327 €

● MONTANT DES SOMMES ENCAISSEES PAR LA REGIE AU COURS DE L'ANNEE 2018

Bénéficiaires	Montant hors taxes
Régie Eau potable	6 882 640 €
Régie Assainissement	8 780 786 €
Agence de l'Eau	2 246 009 €

● UN ENDETTEMENT MAÎTRISE

En 2018, aucun emprunt n'a été souscrit.

L'endettement des deux budgets est tout à fait satisfaisant toutefois les ratios d'endettement feront, à l'avenir, l'objet d'une attention particulière puisque des travaux structurants importants seront réalisés à court et moyen terme et le recours à l'emprunt sera inévitable.

La durée d'extension de la dette ne doit pas dépasser 12 ans. En d'autres termes, la collectivité ou l'établissement ne doit pas mettre plus de 12 années à rembourser son stock de dette s'il consacrait son autofinancement uniquement à cet objectif.

La situation de cette première année d'exploitation doit être interprétée avec précaution en raison de recettes exceptionnelles découlant de l'exercice précédent.

Budgets	Durée extension de la dette en Années	Capital restant dû au 31/12/2018
Eau potable	1.56	10 368 245 €
Assainissement	0.20	874 682 €

